



CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

APPUI AU GROUPE DES CINQ

*Le Canada et le Processus de Pacification
en
Amérique Centrale*

**Le Premier Rapport du Comité Spécial
de la Chambre des communes
sur le Processus de
Pacification en Amérique Centrale**

l'hon. John Bosley, c.p., député, président

CHAMBRE DES COMMUNES

HOUSE OF COMMONS

Fascicule n° 6

Issue No. 6

Le mercredi 4 mai 1988

Wednesday, May 4, 1988

Le mercredi 25 mai 1988

Wednesday, May 25, 1988

Le mercredi 1^{er} juin 1988

Wednesday, June 1, 1988

Le mardi 14 juin 1988

Tuesday, June 14, 1988

Le mercredi 15 juin 1988

Wednesday, June 15, 1988

Le mercredi

APPUI AU GROUPE DES CINQ

Le Canada et le Processus de Pacification en Amérique Centrale

Procès-verbaux et témoignages
du Comité spécial sur le

Minutes of Proceedings and Evidence
of the Special Committee on the

Processus de
pacification en
Amérique centrale

Peace Process in
Central America

Le Premier Rapport du Comité Spécial de la Chambre des communes sur le Processus de Pacification en Amérique Centrale

Ordre du jour

Y COM

Premier rapport à la Chambre

First Report to the House

le 5 juillet 1988

Deuxième année
treizième législature, 1988

Second Year
Thirteenth Parliament, 1988

CHAMBRE DES COMMUNES

HOUSE OF COMMONS

Fascicule n° 6

Issue No. 6

Le mercredi 4 mai 1988
Le mercredi 25 mai 1988
Le mercredi 1^{er} juin 1988
Le mardi 14 juin 1988
Le mercredi 15 juin 1988
Le mercredi 29 juin 1988

Wednesday, May 4, 1988
Wednesday, May 25, 1988
Wednesday, June 1, 1988
Tuesday, June 14, 1988
Wednesday, June 15, 1988
Wednesday, June 29, 1988

Président: L'hon. John Bosley, c.p.

Chairman: Hon. John Bosley, P.C.

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité spécial sur le*

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Special Committee on the*

Processus de pacification en Amérique centrale

Peace Process in Central America

CONCERNANT:

RESPECTING:

Ordre de renvoi

Order of Reference

Y COMPRIS:

INCLUDING:

Premier rapport à la Chambre

First Report to the House

Deuxième session
trente-troisième législature, 1988

Second Session
Thirty-third Parliament, 1988

COMITÉ SPÉCIAL SUR LE PROCESSUS DE PACIFICATION EN AMÉRIQUE CENTRALE

Président: Hon. John Bosley, c.p.

Vice-président: Hon. Lloyd Axworthy, c.p.

Bill Blaikie

Gabriel Desjardins

W. R. (Bud) Jardine

PERSONNEL

Richard Rumas

Le greffier du Comité

Robert Miller
Agent de recherche

Gregory Wirick
Agent de recherche

Fiona Bladon
Adjointe administrative

Lucie S. Pilon
Secrétaire

REMERCIEMENTS

Le Comité spécial sur le processus de pacification en Amérique centrale s'est formé il y a à peine quelques mois; cependant, cette courte période a été marquée par une activité, pour le moins, intense mais il nous incombe avant tout de remercier tous ceux et toutes celles qui ont contribué aux travaux du Comité, que ce soit ici à Ottawa ou à l'étranger. Sans l'aide précieuse de tous ces collaborateurs, nous n'aurions pu disséquer les tonnes d'informations que l'on a présentées au Comité sur un sujet aussi complexe que fascinant.

C'est grâce aux efforts et à l'efficacité de son personnel, que le Comité a pu atteindre ses objectifs en si peu de temps. Avec le concours de Fiona Bladon, adjointe administrative, et de Lucie S. Pilon, secrétaire, Richard Rumas, greffier du Comité, a réglé avec brio les détails administratifs du Comité et, plus encore, à coordonner les voyages que nous avons entrepris en Amérique centrale et les États-Unis.

Il convient également de remercier l'excellente équipe de recherche formée de Robert Miller et de Gregory Wirick du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, qui nous ont fait profiter de leurs connaissances et de leur ingéniosité et qui ont joué un rôle de premier plan dans la rédaction du présent rapport.

Le Comité est également redevable à un grand nombre de hauts fonctionnaires des Affaires extérieures et de la Défense nationale, notamment : Stanley E. Gooch, ambassadeur au Costa Rica, le personnel de l'ambassade canadienne à San José et la chargée d'affaires au Guatemala, Dilys Buckley-Jones, pour avoir mis la dernière main aux détails d'agencement du voyage du Comité en Amérique centrale; Richard Gorham, ambassadeur itinérant en Amérique centrale et observateur permanent du Canada auprès de l'Organisation des États américains; John Graham, directeur général, Direction générale des Antilles et de l'Amérique centrale, Affaires extérieures, et d'autres membres du personnel pour leur appui technique et leur soutien en matière d'organisation; le colonel John Annand, le lieutenant-colonel Don Ethell et le lieutenant-colonel Jerry Thompson qui nous ont accompagnés dans nos déplacements et partagé avec nous leurs connaissances en matière de vérification militaire et de maintien de la paix. En outre, Richard St-Martin, de l'ambassade canadienne à Washington, et Gail Miller, de la Mission canadienne aux Nations unies à New York, ont participé à l'organisation de nos réunions dans ces deux villes. Nous aimerions aussi témoigner notre reconnaissance à Dorothy Schultzki, des services d'interprétation du Secrétariat d'État, qui a accompagné le Comité spécial en Amérique centrale et qui a brillamment servi d'interprète non seulement dans les deux langues officielles, mais en espagnol également.

Nous tenons également à mentionner les contributions de diverses personnes et organisations : universitaires, organismes privés et autres groupes et personnes intéressés, qui se sont présentés devant le Comité spécial pour lui faire part de leurs observations. Enfin, nous remercions le public canadien pour nous avoir fait constater l'intérêt qu'il porte et l'appui qu'il accorde au processus de paix en Amérique centrale.

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	1
INTRODUCTION	1
PARTIE I - LES ÉLÉMENTS DU CONFLIT	1
Cosmés multiples	1
Militarisation	1
Le rôle du conflit	1
PARTIE II - OUVRIR LA VOIE À LA PAIX	1
APPUI AU GROUPE DES CINQ	1
Politique	1
CANADA ET LE PROCESSUS DE PACIFICATION EN AMÉRIQUE CENTRALE	1
Contexte international	1
Mise en œuvre	1
Défis	1
Défis	1
Défis	1
PARTIE III - CONCLUSION	1
Notes	1
Résumé des recommandations	1
Observations	1
Chronologie	1
ANNEXE I - La liste de l'Annexe I	1
ANNEXE II - La liste de l'Annexe II	1
ANNEXE III - La liste de l'Annexe III	1
ANNEXE IV - La liste de l'Annexe IV	1
ANNEXE V - La liste de l'Annexe V	1

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	xi
INTRODUCTION	1
PARTIE I LES ÉLÉMENTS DU CONFLIT	3
Conflits multiples	3
Militarisation	4
Le prix du conflit	4
PARTIE II OUVRIR LA VOIE À LA PAIX	7
De Contadora à Esquipulas	7
L'Accord Esquipulas II	9
Politique	9
Sécurité	10
Réfugiés et personnes déplacées	11
Paix et développement	11
Vérification internationale et suivi	12
Mise en œuvre	12
Dialogue national et réconciliation	14
Sapoa	16
Géopolitiques et Esquipulas	17
PARTIE III CONSOLIDER LA PAIX	19
Paix	19
Démocratisation	20
Développement	22
PARTIE IV LE RÔLE DU CANADA	25
Vérification	27
Droits de la personne et avancement démocratique	29
Aide économique et humanitaire	32
Représentation diplomatique	34
PARTIE V CONCLUSION	37
NOTES	39
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	41
OBSERVATIONS	45
CHRONOLOGIE	47
ANNEXE «A» — Le texte de l'Accord Esquipulas II	51
ANNEXE «B» — Individuels et Témoins rencontrés par le Comité	59
PROCÈS-VERBAUX	71

GLOSSAIRE

- ARENA** Alliance républicaine nationale du Salvador. Parti de droite fondé en 1981 par l'ex-commandant Roberto d'Aubuisson.
- CIVS** Sigle espagnol de Commission internationale de vérification et de suivi — créée aux termes de l'Accord Esquipulas II d'août 1987 en vue d'analyser la progression de la mise en oeuvre de l'Accord. Elle se composait des Secrétaires généraux des NU et de l'OÉA ainsi que des ministres des Affaires étrangères des cinq pays centraméricains du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui. À la suite de l'unique rapport de la Commission, les présidents centraméricains ont décidé à leur réunion de janvier 1988 de se passer des services de la Commission sans toutefois la démanteler officiellement.
- Commissions de réconciliation** Créées en vertu des dispositions de l'Accord Esquipulas II pour chacun des cinq pays centraméricains afin de contrôler les éléments politiques de l'Accord.
- Commission exécutive** Commission exécutive des cinq ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale créée en vue de continuer la surveillance de la mise en oeuvre d'Esquipulas II.
- Contadora** Processus diplomatique instauré par quatre pays (Colombie, Mexique, Panama et Vénézuéla — Le Groupe de Contadora) en 1983, afin de rechercher un règlement pacifique régional en Amérique centrale. Se reporter à la chronologie pour plus de détails.
- Contras** Forces armées de la résistance opposées au gouvernement sandiniste du Nicaragua.
- Esquipulas** Petite ville du Guatemala qui a donné son nom à deux événements : Esquipulas I, première rencontre des depuis la révolution nicaraguayenne de 1979, des présidents centraméricains en mai 1986; et Esquipulas II, deuxième rencontre des présidents qui, le 7 août 1987, ont signé un plan régional de paix : «*Procédure d'instauration d'une paix solide et durable en Amérique centrale*».
- FDR** *Frente Democrático Revolucionario*. Aile politique d'une coalition politico-militaire d'opposition au Salvador, interdite depuis longtemps en raison de la guérilla menée par le FMLN (voir ci-dessous). Dernièrement, deux chefs du FDR ont été autorisés à revenir au Salvador après des années d'exil. Plus récemment, le FDR a annoncé son intention de participer aux élections présidentielles de 1989.
- FMLN** *Frente Farabundo Martí de Liberación Nacional*. Aile militaire de la coalition décrite ci-dessus. On estime actuellement ses forces à 5 000 ou 6 000 hommes.

FSLN	<i>Frente Sandinista de Liberacion Nacional</i> . Sigle espagnol du Front sandiniste pour la libération nationale, au pouvoir au Nicaragua depuis la révolution qui a renversé la dynastie Somoza en 1979.
HCNUR	Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés.
OÉA	Organisation des États américains
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement. Organisme des Nations unies chargé de coordonner la planification du développement.
Sandinistes	Voir FSLN.
Sapoa	Petite ville du Nicaragua où les forces gouvernementales (Sandinistes) et les forces rebelles (Contras) ont convenu, le 24 mars 1988, d'un cessez-le-feu de 60 jours à partir du 1 ^{er} avril. A été le théâtre de divers événements dont la signature d'un accord relatif à une série de séances de négociations de suivi appelées de façon générale Sapoa, sans pour autant qu'elles se tiennent nécessairement dans cette ville.

INTRODUCTION

Il arrive que les idées aient une force telle qu'elles deviennent réalité.

Quintin Tardif

Président du Comité

Le Comité spécial sur le processus de pacification en Amérique centrale a l'honneur de présenter son

Il est difficile de croire que l'Amérique centrale est capable de devenir une région pacifique et durable en Amérique centrale. Depuis lors, le processus de pacification, malgré beaucoup d'obstacles, n'en a pas moins continué à enregistrer de fragiles progrès. Le espoir de paix ne veut pas mourir.

L'Accord Esquipulas II repose sur la triple promesse de paix, de démocratie et de développement. Son succès dépend principalement des Centraméricains eux-mêmes, mais largement aussi de la compréhension et de l'appui de la communauté internationale, des États-Unis, notamment. Le Canada, ainsi que son gouvernement, s'est prononcé fermement en faveur de l'Accord et cherche des moyens pratiques et efficaces de contribuer à la réalisation de paix en Amérique centrale.

Le présent rapport est le fruit des efforts conjoints de participants au dialogue canadien à l'appui donné par le Canada au cours de son rôle de médiateur et de facilitateur. Il étudie la situation en Amérique centrale à la lumière de la situation internationale, des intérêts et d'autres personnes, et à l'aide des renseignements fournis par les participants au dialogue.

PREMIER RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 29 janvier 1988, le Comité a étudié les questions relatives à la participation canadienne dans le processus de pacification en Amérique centrale et présente le rapport provisoire suivant.

Le Comité a tenu des consultations publiques à Ottawa auxquelles ont été invités des représentants de la communauté internationale, des spécialistes de l'Amérique centrale et des représentants d'organisations non-gouvernementales qui existent depuis longtemps sur le terrain. En outre, le Comité a rencontré les ambassadeurs au Canada des pays de l'Amérique centrale, l'ambassadeur des États-Unis et celui de Cuba, ainsi que de hauts fonctionnaires de l'ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

De 8 au 18 août, les membres du Comité et leur personnel ont visité les cinq pays d'Amérique centrale signataires de l'Accord Esquipulas II. Dans chacun de ces pays, ils ont rencontré le président et d'autres officiels gouvernementaux, des membres de l'appareil des renseignements des Espions, des officiers des organisations de défense des droits de la personne et du secteur des affaires de justice, des représentants de l'armée et des citoyens ordinaires et membres d'organisations non-gouvernementales. Ils ont également rencontré des membres de la communauté canadienne, ainsi qu'une foule de membres de la communauté internationale, de journalistes, de membres des médias et des conseillers militaires américains.

INTRODUCTION

Il arrive que les idées aient une force telle qu'elles deviennent réalité.

Oscar Arias Sanchez
Président du Costa Rica

Le 7 août 1987, à Guatemala, les présidents du Costa Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua ont signé l'accord Esquipulas II, qui vise à «établir une paix solide et durable en Amérique centrale». Depuis lors, le processus de pacification, malgré beaucoup d'obstacles, n'en a pas moins continué à enregistrer de fragiles progrès. L'espoir de paix ne veut pas mourir.

L'Accord Esquipulas II repose sur la triple promesse de paix, de démocratie et de développement. Son avenir dépend principalement des Centraméricains eux-mêmes, mais largement aussi de la compréhension et de l'appui de la communauté internationale, des États-Unis, notamment. Le Canada, peuple et gouvernement, s'est prononcé fermement en faveur de l'Accord et cherche des moyens pratiques et efficaces de raffermir la volonté de paix de l'Amérique centrale.

Le présent rapport est le fruit des efforts conjugués de parlementaires qui veulent contribuer à l'appui donné par le Canada au plan de paix. L'ordre de renvoi du Comité l'habilite à étudier la situation en Amérique centrale, à consulter des citoyens canadiens versés en la matière et d'autres personnes, et à «faire des propositions quant aux moyens que pourrait prendre le Canada pour jouer un rôle constructif dans le processus de pacification». Formé de cinq députés représentant les trois partis politiques nationaux à la Chambre des communes, le Comité s'est mis à la tâche depuis plusieurs mois pour remplir son mandat.

Le Comité a tenu une série de séances d'information et d'audiences publiques à Ottawa auxquelles ont été invités des représentants du gouvernement, des universitaires spécialistes de l'Amérique centrale et des représentants d'Églises canadiennes et d'organismes non-gouvernementaux qui exercent depuis longtemps leur activité en Amérique centrale. En outre, le Comité a rencontré les ambassadeurs au Canada des cinq pays d'Amérique centrale, l'ambassadeur des États-Unis et celui de Cuba, ainsi que de hauts fonctionnaires de l'ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

Du 8 au 18 mai, les membres du Comité et leur personnel ont visité les cinq pays d'Amérique centrale signataires de l'Accord Esquipulas II. Dans chacun de ces pays, ils ont rencontré le président et d'autres autorités gouvernementales, des porte-parole de l'opposition, des représentants des Églises, des syndicats, des organismes de défense des droits de la personne et du monde des affaires, de même que des représentants du Canada et des citoyens canadiens au service d'organisations non-gouvernementales. En visitant des camps de réfugiés et des projets d'aide canadiens, nous avons eu l'occasion de parler avec des Centraméricains, de constater par nous-mêmes les conséquences souvent terribles de la guerre et de voir que l'on gardait l'espoir que la paix

serait rétablie. Enfin, le Comité s'est rendu à Washington et à New York les 2 et 3 juin pour rencontrer des membres du gouvernement des États-Unis et du Congrès de même que des représentants de l'Organisation des États américains et des Nations unies.

Même si nous avons l'intention de poursuivre les travaux du Comité tant que durera l'actuelle session parlementaire, nous estimons essentiel de faire maintenant rapport de nos activités des quelques derniers mois. Nous croyons qu'il est encore possible de relancer le processus de pacification, mais qu'il n'y a pas de temps à perdre. Par conséquent, nous proposons un train de mesures qui visent à instaurer un climat de confiance et qui pourraient contribuer à donner un nouveau souffle à la quête de la paix. D'une manière ou d'une autre, toutes nos propositions sont issues de la conviction qui a guidé nos travaux depuis le début et qu'a vigoureusement confirmée notre visite en Amérique centrale : le Canada doit faire tout en son pouvoir pour soutenir les cinq pays d'Amérique centrale dans leurs initiatives de paix, mais d'une manière *qu'ils* estiment utile. C'est dans cet état d'esprit que nous déposons le présent rapport.

PARTIE I : LES ÉLÉMENTS DU CONFLIT

Tout acte de violence en provoque un autre.

José Azcona
Président du Honduras

Généralement parlant, l'option démocratique en Amérique centrale ne s'est jamais maintenue, ni jamais cristallisée. L'anarchie qui en a résulté a exacerbé le désespoir et la destruction dont témoignent les événements des dernières années. Il convient d'examiner brièvement ces événements qui constituent les éléments du conflit afin de situer le cadre dans lequel s'inscrivent les cinq pays centraméricains qui recherchent cette paix jusqu'ici insaisissable. On verra alors que l'appui apporté par la collectivité internationale à ces cinq pays constitue en fait une obligation morale.

Multiple conflits

La région est, depuis longtemps, le théâtre de multiples conflits. Les factions internes et la puissance des militaires ont entravé la formation de gouvernements civils qui, pendant longtemps, n'ont pu s'établir dans certains pays. Les différends qui opposent les divers États ont empoisonné l'atmosphère de toute l'Amérique centrale. Se greffe à cette situation une dimension géopolitique — l'ingérence de superpuissances, les États-Unis, depuis longtemps et, plus récemment, l'Union soviétique — qui a considérablement compliqué les tentatives de réconciliation.

En réaction à l'une des insurrections les plus longues de l'hémisphère occidental, les forces militaires du Guatemala se sont lancées dans l'une des répressions les plus dures de l'histoire contemporaine de l'Amérique latine. Les conséquences ont été traumatisantes pour le pays où, d'après le dernier compte officiel de la Cour suprême guatémaltèque en 1985, on ne dénombre pas moins de 120 000 orphelins. Au Salvador, la lutte entre l'armée et les guérilleros du *Front Farabundo Martí de Liberación Nacional* (FMLN) oppose "*los pobres contra los pobres*", «les pauvres contre les pauvres.»¹ C'est une guerre civile chronique qui semble être dans une impasse et qui n'offre presque aucun espoir de solution rapide. Enfin, l'âpre révolution dirigé contre un régime détesté au Nicaragua s'est traduite par une insurrection interne appuyée par les États-Unis. Les répercussions de ce conflit se sont fait sentir dans tous les pays de la région et, parallèlement, sur leurs dissensions internes. En bref, les conflits internes sont devenus inextricablement liés à l'intensification du conflit dans toute l'Amérique centrale.

Le Honduras, par exemple, a été entraîné dans les événements qui se déroulent au Nicaragua voisin. La guerre contre les Sandinistes, soutenue par les États-Unis, s'est faite à partir du Honduras et l'afflux de Contras et de réfugiés nicaraguayens qui en a résulté n'a cessé d'envenimer les relations entre les deux pays. Le Honduras se sent également menacé par le danger que peut représenter un pays voisin révolutionnaire. Bien que l'armée soit l'institution la plus puissante du Honduras, elle n'a pas pu contrôler les frontières. En outre, l'aide militaire américaine s'est fortement accrue au cours des dernières années, créant une nouvelle situation de dépendance pour ce pays extrêmement

vulnérable. Même le Costa Rica, seule démocratie de longue date, a été inexorablement entraîné dans le conflit et a sa juste part de réfugiés, d'exilés et de Contras qui, à un moment donné, se servaient de lui comme base pour la guerre qu'ils menaient contre les Sandinistes.

Militarisation

Un certain degré de militarisation était peut-être inévitable; mais alors qu'il devait accroître le sentiment de sécurité, il a, paradoxalement, contribué à accentuer la peur et à déstabiliser davantage la région. Il a également, dans la plupart des pays, accru l'emprise d'une élite militaire dont le pouvoir était déjà démesuré. Quelques chiffres permettent d'illustrer le problème. En 1978, l'armée salvadorienne comptait au total près de 10 000 soldats, forces paramilitaires et de sécurité comprises. En 1987, elle en comptait 47 000 à part les forces paramilitaires qui représentaient 12 000 soldats de plus. En 1978, l'armée guatémaltèque comptait 14 270 soldats; d'après les chiffres les plus récents dont nous disposons, elle en compte aujourd'hui 38 000. Les forces armées du Nicaragua (77 000 hommes), qui comprennent les réserves d'active et la milice, sont les plus importantes de la région. Elles ne comptaient que 14 000 hommes en 1981 (y compris les paramilitaires) et 11 000 en 1978, sous le régime de Somoza. Même les forces paramilitaires de sécurité du Costa Rica ont atteint le chiffre de 9 500 en 1987, alors qu'elles ne regroupaient que 5 000 soldats en 1980.² En résumé, de 1979 à 1983, les dépenses militaires dans la région ont augmenté de 50 p. 100 en valeur réelle.³ La part des ressources affectées aux besoins de la défense a fortement ébranlé les économies de la région déjà anémiées et toujours précaires.

Cette augmentation des dépenses militaires en Amérique centrale a donné lieu à l'éclosion de l'aide militaire de l'étranger. L'aide américaine au Salvador, par exemple, est passée de 82 millions de dollars américains en 1982 à 128 millions de dollars américains en 1985.⁴ L'aide au Honduras a grimpé de 4 millions de dollars qu'elle était en 1980 à 81 millions de dollars américains en 1986 mais elle a chuté à 41 millions de dollars américains en 1988.⁵ Les États-Unis n'ont pas été le seul pays à accorder une telle aide. L'aide militaire soviétique et celle du Bloc de l'Est et de Cuba au Nicaragua s'est rapidement accrue entre 1983 et 1986; le succès de la lutte anti-insurrectionnelle menée par les Sandinistes est attribuable à la mobilité et à la puissance de feu assurées par les pays du Bloc de l'Est.⁶ Les niveaux de l'aide ont baissé depuis, mais sont toujours source d'inquiétude.⁷

Les coûts du conflit

Sans compter la peur qui s'installe un peu partout, les conséquences de ces multiples conflits sont effroyables. Les victimes abondent, qu'il s'agisse de morts ou de blessés. Dans un discours qu'il a prononcé à la fin de 1987, le président Ortega déclarait que, sur une population totale de 2,7 millions d'habitants, on avait dénombré au Nicaragua 45 714 victimes depuis 1979. Au Salvador, le nombre de morts et blessés s'élève à 61 000 sur une population de 5,6 millions d'habitants, et ils sont légion ceux qui ont perdu des membres suite à l'emploi de mines terrestres par les deux camps adverses.⁸ Comme l'observait le professeur Klepak au sujet de ce pays : «Ce serait une erreur de classer cette guerre dans la catégorie des conflits de faible intensité ... étant donné le triste bilan enregistré en Amérique centrale, c'est un conflit de haute intensité.»⁹ Lors d'une visite dans un centre de réadaptation au Nicaragua, nous avons été témoins de quelques-unes des souffrances physiques causées par le conflit. Des gens de tout âges clopinaient sur des béquilles ou réapprenaient douloureusement des gestes très simples grâce à la physiothérapie : la souffrance était palpable. Ces conditions se retrouvent un peu partout en Amérique centrale.

Nous avons également constaté les répercussions de cette période troublée lorsque nous avons visité deux camps de réfugiés, l'un au Salvador et l'autre au Honduras. Bien que des tentatives visant à créer un sentiment communautaire aient eu quelque succès, nous avons en général recueilli une impression de désespoir. Les réfugiés se trouvent dans une sorte de limbes. Privés de leur foyer et de leur métier, ils subissent également les conséquences de la guerre, obligés d'attendre parfois des années dans l'espoir, par quelque caprice du destin, de pouvoir quitter le camp et reconstituer leur vie brisée. Comme nous le disait, au Costa Rica, le représentant régional adjoint du haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCNUR), les camps de réfugiés ne sont pas une solution; ils font partie du problème. Malheureusement, ils sont également essentiels vu la situation actuelle et ne sont pas suffisants compte tenu du nombre de personnes en jeu. Jean Christie, du Conseil canadien pour la coopération internationale, citait les chiffres du *British Refugee Council* qui estime le nombre des réfugiés de toute l'Amérique centrale à 750 000 personnes.¹⁰

S'y ajoutent les personnes déplacées dans leur propre pays et dont le nombre est estimé à 1,5 million de personnes.¹¹ Les Canadiens peuvent facilement saisir l'importance de ce fait puisque la population totale de la région, soit 25 millions, correspond à celle du Canada. Les personnes déplacées sont une cause importante de l'urbanisation galopante qui exerce une pression incroyable sur les maigres ressources des grandes villes de l'Amérique centrale, notamment San Salvador et Managua. Elles ajoutent également au chaos économique qui assaille la région.

La misère économique de l'Amérique centrale n'est cependant pas uniquement attribuable aux hostilités. Le ralentissement des exportations des marchandises traditionnelles après 1980 aurait, de toute façon, causé une dépression. En outre, la pauvreté n'est pas vraiment un fait nouveau dans la région. Comme l'observait Gabriel Siri, de la Commission économique pour l'Amérique latine, à l'exception du Costa Rica, plus de la moitié de la population de la région produit très peu, gagne et consomme peu et n'investit pas du tout. Pourtant, insiste-t-il, la présence de ce grand nombre de personnes indigentes est la cause de la crise sociale et politique actuelle ... et constitue le principal obstacle à une paix durable.¹² Dans le cas du Nicaragua, les effets de l'embargo économique américain se sont fait cruellement sentir et ont gravement entravé le développement de ce pays.

Les signataires d'Esquipulas II ont été essentiellement motivés par une prise de conscience analogue devant les inégalités qui tourmentent la société centraméricaine. Devant les multiples conflits qui sont la raison fondamentale des privations sociales et économiques, l'initiative des cinq présidents centraméricains marque le début d'une longue lutte visant à réparer le passé. C'est une réponse délibérée à la désintégration provoquée par des années de conflit. Sa mise en oeuvre promet d'offrir l'espace auquel semblent aspirer, d'après ce que nous avons pu comprendre, les parties et les intérêts en jeu. «Donnez-nous un peu d'espace,» tel était leur refrain, «pour que nous puissions prendre notre destinée en main.» C'est un appel évocateur que le Comité appuie. Contre le fatalisme du passé, Esquipulas II offre un nouvel espoir, fondé sur l'affirmation de soi.

PARTIE II : OUVRIR LA VOIE À LA PAIX

Esquipulas II est le deuxième acte d'indépendance de l'Amérique centrale.

José Napoleon Duarte
Président du Salvador

Introduction

Il fallait créer l'espace nécessaire à Esquipulas II, l'espace nécessaire pour créer un climat de confiance réciproque et pour dialoguer. Le problème était de nature politique et c'était au niveau politique qu'il fallait trouver des solutions pour sortir de l'impasse. Ce processus exigeait une diplomatie patiente et appliquée. C'est précisément ce rôle qu'a joué le Groupe de Contadora et il est important de suivre le chemin malaisé qui a conduit de Contadora à Esquipulas pour se rendre compte des efforts considérables qu'il a fallu déployer.

De Contadora à Esquipulas

Au début de 1983, les ministres des Affaires étrangères de Colombie, du Mexique, de Panama et du Venezuela se sont réunis sur l'île de Contadora au large de la côte du Panama et ont formé le groupe appelé depuis Groupe de Contadora. Dans une déclaration publiée le 13 mai 1983, ils ont annoncé que ce groupe avait pour objectif de remplir pour l'Amérique centrale une fonction diplomatique visant à rechercher, au niveau politique, la solution aux conflits et de compter, pour y parvenir, sur la collaboration des parties en cause.

À la suite de sa première rencontre, le Groupe de Contadora a organisé une série de réunions conjointes avec les ministres des Affaires étrangères des cinq États centraméricains. Il s'agissait, depuis la révolution nicaraguayenne, de la première initiative politique entre ces cinq pays. Cela n'a pas manqué de susciter beaucoup d'échanges diplomatiques. Nous voulons parler des entretiens interminables qui sont nécessaires pour parvenir à une compréhension mutuelle. En outre, selon l'universitaire mexicain Adolfo Aguilar Zinser, le Groupe a réussi à déplacer l'attention des principaux intervenants de la situation interne de chacun des États à la situation régionale. Par ailleurs, le Groupe considérait que le conflit était essentiellement régional et centraméricain et ne se résumait pas à une confrontation est-ouest. Enfin, il excluait délibérément les États-Unis en partant de l'hypothèse que chacun des pays en cause agissait dans son propre intérêt.

Pour atteindre ces objectifs, le Groupe de Contadora a mis au point un ensemble très complexe de procédures diplomatiques et juridiques et de règles d'engagement. Il est ainsi parvenu à créer une atmosphère de négociation où chacun pouvait discuter de façon générale. Lorsqu'il a été question des bases étrangères par exemple, aucun pays n'a été montré du doigt et aucun n'a été blâmé. Les diverses parties ont, par contre, consacré leurs énergies à énoncer des principes et à parvenir à un consensus à cet égard.

Adoptée à une rencontre conjointe du Groupe de Contadora et des ministres des Affaires étrangères centraméricains, le 9 septembre 1983, la "*Déclaration d'objectifs*" en 21 points a été l'un des actes les plus fructueux du Groupe. Il s'agissait essentiellement :

- 1) de mettre un terme aux situations de conflit dans la région;
- 2) de freiner la course aux armements;
- 3) de supprimer les bases militaires étrangères ou tout autre genre d'ingérence militaire étrangère;
- 4) d'éliminer le trafic d'armes;
- 5) de permettre la tenue d'élections justes et régulières dans le respect total des droits des citoyens;
- 6) de respecter et de garantir les droits de la personne ainsi que les droits politiques, civils, économiques, sociaux, religieux et culturels et
- 7) d'établir les mécanismes nécessaires à l'élaboration et à la précision des objectifs de ladite Déclaration et de susciter la mise au point de systèmes appropriés de vérification et de contrôle.

Le Groupe de Contadora devait, avec les parties au conflit, négocier la mise au point de ces mécanismes et de ces systèmes.

C'est à partir de ce moment-là que le Canada s'est intéressé au processus de Contadora et y a participé. Deux semaines seulement après la publication de la *Déclaration d'objectifs*, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada a déclaré devant l'Assemblée générale des NU, le 27 septembre, que le Canada appuyait les propositions de Contadora «visant à mettre un terme au processus de militarisation et à vérifier et à contrôler le retrait progressif de tout le personnel militaire étranger de la région». En novembre, à la demande du ministre des Affaires étrangères du Mexique, les représentants officiels du Canada ont fait, à la cinquième réunion du Comité ministériel Canada-Mexique, un exposé détaillé de l'expérience du Canada en matière de maintien de la paix.

En janvier 1984, le Groupe de Contadora et les ministres des Affaires étrangères des États centraméricains ont, à partir de leurs 21 objectifs, adopté un autre document clé intitulé «*Principes visant la mise en oeuvre des engagements pris en vertu de la Déclaration d'objectifs*». En juin, le premier projet officiel d'un *Accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale* était présenté aux États centraméricains et l'on demandait officiellement au Canada de faire des observations sur les parties du projet visant la sécurité et le contrôle. Ces suggestions, qui comprenaient également des critères fondamentaux nécessaires à la création d'une Commission de contrôle et de vérification, ont été faites au Groupe de Contadora le 23 août, avant la présentation de la deuxième ébauche de l'*Acte de Contadora*, le 7 septembre.

Tous les documents d'origine (les 21 objectifs, les principes de mise en oeuvre et les ébauches de l'Acte) se distinguaient par une combinaison d'objectifs à court et à long terme. Le Groupe de Contadora ne voulait pas simplement parvenir à un traité de paix visant un conflit donné; il nourrissait de plus grandes ambitions. La nécessité immédiate d'une trêve devait être suivie d'un effort de désarmement et, chose plus importante, d'une grande opération de développement économique, politique et social visant à résoudre les causes fondamentales du conflit en Amérique centrale. À cet égard aussi, le Groupe de Contadora était un précurseur du processus d'Esquipulas, lequel a également permis de voir que les problèmes de la région sont intimement liés.

Le 21 septembre 1984, le Nicaragua a manifesté le désir de signer le deuxième projet de l'*Acte de Contadora*. Par contre, alors que le Honduras, le Salvador et le Costa Rica s'étaient initialement prononcés en faveur du projet, ils ont commencé à soulever diverses objections. Le 20 octobre, ils ont présenté une contre-proposition appelée l'*Acte de Tegucigalpa*, que le Nicaragua a jugé inacceptable. Le Groupe a alors demandé au Canada de commenter à nouveau ces documents, comme il l'avait d'ailleurs fait à plusieurs reprises avant la publication d'une nouvelle révision du projet d'accord en septembre 1985 qui, cette fois-ci incluait bien des suggestions canadiennes relatives aux mécanismes de vérification et de contrôle. Malheureusement, comme cette dernière ébauche n'interdisait pas l'activité militaire américaine dans la région, le Nicaragua s'est senti obligé de la rejeter.

Par la suite, le Groupe de Contadora s'est efforcé de débloquer l'impasse, mais son influence était déjà sur le déclin et la région avait besoin de nouvelles initiatives. Il reste que le processus de Contadora a, de façon durable, contribué à la recherche de la paix. Il a en effet permis de rétablir les relations diplomatiques entre les pays centraméricains. Pendant trois ou quatre ans, tous les pays d'Amérique centrale se sont réunis presque chaque mois, tant au niveau des ministres que des représentants officiels. Les militaires ont également participé à ces réunions et les discussions entre les armées nicaraguayenne et hondurienne, par exemple, ont été très fructueuses. Vint le moment où les Centraméricains devraient compter sur eux-mêmes. Malgré toute la méfiance qu'ils éprouvaient les uns envers les autres, ces pays ne se sentaient pas parfaitement à l'aise avec leurs interlocuteurs du Groupe de Contadora. De l'avis d'un observateur mexicain, le Groupe, malgré son désir, «n'a apporté aucune solution, mais a au contraire aggravé la situation».

C'est alors que, pour la première fois, en mai 1986, les cinq présidents centraméricains se sont réunis, de leur propre chef, à Esquipulas, au Guatemala, sans toutefois parvenir à un consensus à propos du projet d'Acte de Contadora. Par contre, c'était la première fois qu'ils abordaient la question du Parlement centraméricain. Au cours des mois suivants et juste avant la deuxième rencontre des présidents à Esquipulas l'année suivante, les manoeuvres diplomatiques se sont multipliées, sans être toutes constructives. Les ressentiments et frictions réciproques qui avaient couvé au fil du temps ne pouvaient disparaître du jour au lendemain.

L'Accord Esquipulas II

L'Accord signé par les présidents du Costa Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua le 7 août 1987 s'intitule : «*Procédure d'instauration d'une paix solide et durable en Amérique centrale*». Comme l'indique le titre, les parties conviennent que l'instauration de la paix ne saurait être un événement isolé et définitif, mais bien une démarche permanente fondée sur des principes et comportant des engagements précis et des mécanismes de suivi. En voici, les divers éléments. (*Le texte intégral de l'Accord Esquipulas II est joint au présent rapport à l'annexe A*).

Le volet politique

L'Accord Esquipulas II contient vingt-deux engagements regroupés en cinq grandes catégories — le volet politique, la sécurité, les réfugiés, le développement, la vérification et le suivi. Le volet politique souligne d'emblée la nécessité de réaliser la réconciliation nationale et d'engager un dialogue car, comme l'a expliqué le président Arias au Comité, tout l'Accord repose sur la conviction que «le dialogue constitue la seule solution possible pour l'Amérique centrale». Pour favoriser le dialogue national, actuellement entravé par de profondes divisions au sein de la société, l'Accord

dispose que les gouvernements devront décréter une amnistie tandis que les armées parallèles relâcheront tous leurs prisonniers. Par ailleurs, les cinq gouvernements d'Amérique centrale s'engagent «à prendre toutes les mesures nécessaires dans les limites de la Constitution pour obtenir un cessez-le-feu effectif».

Ainsi engagées sur la voie du dialogue et de la réconciliation, les parties à l'Accord définissent ensuite les conditions essentielles au maintien du climat de réconciliation et de démocratisation.

Les gouvernements s'engageront à mettre en oeuvre un processus démocratique fondé sur la participation, pluraliste et authentique, qui prônera la justice sociale, le respect des droits de la personne, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le droit de tous les pays de choisir librement et sans influence extérieure de quelque type que ce soit, leur modèle économique, politique et social ...

Il est bon de citer ici la façon dont l'Accord définit le processus de démocratisation pour en souligner les divers objectifs, à savoir : l'établissement d'un processus démocratique authentique et pluraliste favorisant la justice sociale et le respect des droits de la personne et l'affirmation des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et du droit à l'autodétermination. Cet article de l'Accord mentionne en outre que, pour «vérifier la bonne foi» des parties dans l'établissement de ce processus de démocratisation, il est entendu que la liberté de la presse écrite, de la radio et de la télévision doit être garantie ... que les groupes politiques auront pleinement accès aux médias et jouiront du droit de s'associer librement ... et que les gouvernements d'Amérique centrale qui auraient décrété un état d'urgence, de siège ou d'exception veilleront à l'abolir

L'Accord dispose ensuite que «conformément aux principes inhérents à toute démocratie,» des élections libres seront tenues. Fait à souligner, les parties s'engagent d'abord à élire un parlement centraméricain dont la création avait été proposée dans la Déclaration d'Esquipulas de mai 1986, qui doit entrer en vigueur en vertu d'un traité distinct. La création de ce Parlement témoignera de la volonté conjointe de réconciliation et de paix durable des États d'Amérique centrale. Ces élections auront lieu au cours du premier semestre de 1988, sous la surveillance d'observateurs internationaux qui veilleront à ce que le scrutin se déroule selon les normes «les plus strictes». Dans le dernier paragraphe sur le processus de démocratisation, il est précisé dans l'Accord qu'après l'élection du Parlement centraméricain, chaque pays devra organiser, sous la surveillance d'observateurs internationaux et dans les délais prévus par les constitutions actuelles, des élections libres et démocratiques aux niveaux municipal, législatif et présidentiel. Aucun échéancier n'est fixé pour ces élections.

Afin de vérifier l'exécution des engagements politiques de l'Accord, soit l'amnistie, le cessez-le-feu, le processus de démocratisation, la tenue d'élections libres, et le «respect intégral de tous les droits civils et politiques», chaque pays devra créer une Commission de réconciliation nationale. Ces commissions se composeront de délégués choisis par l'Exécutif des gouvernements nationaux, de représentants des Églises et des partis d'opposition, de même que d'un citoyen «distingué ne faisant pas partie du gouvernement ni du parti au pouvoir».

Sécurité

L'Accord Esquipulas II comporte un deuxième volet essentiel relatif à la sécurité et au désarmement. On en constatera immédiatement l'importance en lisant la description que nous faisons dans la Partie I de ce rapport, de la multiplicité et de la complexité des conflits en Amérique centrale. Comme on peut le voir dans le préambule de l'Accord, les parties s'engagent fermement «à lutter pour la paix et à éliminer la guerre».

Strictement parlant, l'appel au cessez-le-feu, qui fait partie des engagements politiques, peut être considéré comme une importante disposition visant à assurer immédiatement la sécurité. La seconde disposition du même ordre oblige les cinq pays signataires à

demander aux gouvernements régionaux et aux gouvernements extérieurs à la région qui, ouvertement ou secrètement, accordent une aide militaire, logistique, financière ou de propagande, des ressources humaines, des armes, des munitions et de l'équipement à des forces irrégulières ou à des mouvements d'insurrection, de mettre fin à ce genre d'assistance, cette cessation étant un élément indispensable en vue de l'instauration d'une paix stable et durable dans la région.

Est exclue de l'interdiction susmentionnée l'aide destinée à faciliter le rapatriement, la réinstallation ou la réintégration dans un mode de vie normal des personnes qui faisaient auparavant partie des forces parallèles. Les parties à l'Accord demandent ensuite que ces forces s'abstiennent de recevoir de l'aide militaire, conformément à d'autres accords visant l'élimination du trafic des armements entre les pays d'Amérique centrale ou en provenance d'autres pays.

Toujours en matière de sécurité, une autre disposition visant plus particulièrement les tensions continues entre le Honduras et le Nicaragua résultant de l'intervention des Contras, interdit l'utilisation du territoire d'un pays pour en attaquer d'autres. Les cinq pays signataires s'engagent à "interdire" l'utilisation de leur territoire et de refuser toute aide militaire ou logistique aux personnes, organisations ou groupes qui cherchent à déstabiliser un gouvernement centraméricain.

La dernière disposition visant la sécurité souligne et réaffirme le lien de continuité qui existe entre le processus de paix amorcé par le Groupe de Contadora et celui d'Esquipulas II. Les gouvernements des cinq États d'Amérique centrale, avec la médiation du Groupe de Contadora, négocieront les modalités d'exécution de l'*Acte de Contadora* signé en septembre 1983. Cet Acte contient en partie les mêmes éléments que ceux de l'Accord Esquipulas II, et aussi plusieurs autres propositions visant la sécurité, notamment des engagements en vue d'interdire l'installation de bases militaires étrangères ou d'autres formes d'aide militaire étrangère dans la région et de réduire, et éventuellement de supprimer complètement, la présence de conseillers militaires étrangers et toute forme d'intervention militaire ou de mesures de sécurité étrangères dans leurs pays.¹³ Bien que la mention de l'*Acte de Contadora* dans l'Accord Esquipulas II ne constitue pas en engagement d'en appliquer concrètement les propositions, elle révèle les espoirs à long terme et les idées qui sous-tendent l'Accord.

Réfugiés et personnes déplacées

Les membres du Comité ont vu de leurs propres yeux la séquelle la plus éloquente et la plus tragique du conflit en Amérique centrale : les immenses camps de réfugiés qui jalonnent toute la région. Les parties signataires de l'Accord Esquipulas II soulignent l'urgence d'offrir protection et assistance aux réfugiés et autres personnes déplacées et de faciliter leur rapatriement ou leur réinstallation volontaire. Les gouvernements s'engagent en outre à demander à la communauté internationale une aide additionnelle pour les réfugiés et les personnes déplacées, au moyen d'accords bilatéraux ou multilatéraux et par l'intermédiaire de l'HCNUR.

Paix et développement

Si la partie de l'Accord traitant des réfugiés vise à remédier aux conséquences du conflit, celle qui porte sur le développement s'attaque aux causes du problème, c'est-à-dire à la pauvreté et aux

disparités économiques. Dans le préambule, les parties déclarent fermement que «la paix et le développement sont indissociables» et réaffirment dans l'Accord proprement dit que «la consolidation de la démocratie suppose la création d'une économie axée sur le bien-être, et d'une démocratie sociale et économique». Pour atteindre ces objectifs, les gouvernements de l'Amérique centrale «entreprendront des démarches conjointes pour obtenir une aide économique extraordinaire de la communauté internationale.»

Vérification internationale et suivi

L'extrême polarisation politique qui caractérise la plupart des pays d'Amérique centrale et les méfiances profondes qui subsistent entre certains pays rendent impérative l'institution de mécanismes fiables pour surveiller l'application de l'Accord Esquipulas II. Le ministre des Affaires étrangères du Nicaragua, Miguel D'Escoto, a signalé aux membres du Comité que «dans l'histoire de l'Amérique centrale, il y a eu de nombreux accords, mais que celui-ci est le premier qui prévoit une vérification et des conséquences en cas de non-respect».

Nous avons déjà décrit un mécanisme qui vise spécialement à surveiller l'application du volet politique de l'Accord, à savoir : la création dans chaque pays d'une Commission de réconciliation nationale. L'Accord prévoit en outre la création d'une Commission internationale de vérification et de suivi constituée des secrétaires généraux de l'Organisation des États américains et des Nations unies ou de leurs représentants, ainsi que des ministres des Affaires étrangères des cinq pays d'Amérique centrale participants, des membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui.¹⁴

Pour faciliter la tâche de la Commission internationale de vérification et de suivi, les pays signataires s'engagent à lui offrir toute l'aide possible ainsi qu'à leur Commission de réconciliation nationale. En outre, tous les pays qui «souhaitent promouvoir la liberté, la démocratie et la paix en Amérique centrale» sont invités à souscrire à ces déclarations. La logique de ce mécanisme a été décrite aux membres du Comité par le président Duarte en ces termes : «Esquipulas II réunit un premier cercle de cinq pays centraméricains, le cercle extérieur englobant tous les autres pays».

La dernière partie de l'Accord, comprend un calendrier d'exécution. Dans un délai de 15 jours après la signature de l'Accord, une Commission exécutive, formée des ministres des Affaires étrangères des pays signataires, commencera à planifier et à organiser le processus d'établissement de la paix défini dans l'Accord; puis, dans un délai de 90 jours suivant la conclusion de l'Accord, les engagements pris en matière de politique et de sécurité entreront en vigueur «simultanément et publiquement»; enfin, dans les 120 jours qui suivront la signature du document, la Commission internationale examinera les progrès accomplis et l'exécution des obligations et, dans les 150 jours, les cinq présidents se réuniront pour examiner le Rapport de la Commission et prendre les «décisions voulues».

Mise en oeuvre : La précarité du processus de paix

Dans le cadre de la mission que lui a confiée la Chambre des communes, le Comité devait «prendre note et faire une analyse de l'observation ou de la non observation, par les cinq pays en cause, des dispositions particulières de l'Accord Esquipulas II». Compte tenu des cinq grands éléments de l'Accord, des vingt-deux engagements précis qui y figurent et des cinq pays signataires, on courrait le risque certain de s'attacher aux détails et de perdre de vue l'essentiel. Pour être précise et juste, une analyse complète supposerait également une compréhension approfondie de l'Amérique

centrale que les membres du Comité ne prétendent pas avoir. Par contre, au cours de son voyage de dix jours dans les cinq pays visés, le Comité a été informé par les Centraméricains eux-mêmes de la façon dont ils voient le processus de paix. Au bout du compte, ce sont ces opinions, plus que tout autre élément, qui devraient déterminer les perspectives de paix.

Tout au long de nos réunions, on nous a dit qu'Esquipulas II est une grande source d'espoir pour l'Amérique centrale. Nous avons souvent été frappés de voir que nos interlocuteurs pouvaient expliquer en détail les nombreux obstacles qui entravaient la paix, tout en se déclarant optimistes. Le président Duarte a remarqué que l'Accord restait aussi valide aujourd'hui que le jour de sa signature. Lorsqu'on leur demandait de justifier leurs espérances, beaucoup répondaient qu'Esquipulas avait fait souffler un vent nouveau sur l'Amérique centrale et que, grâce à lui, les gens avaient commencé à se parler. Les négociations de Sapoa entre le gouvernement du Nicaragua et les Contras ont souvent été citées comme l'élément positif le plus tangible jusqu'ici de cette nouvelle atmosphère.

Il reste, néanmoins, que les espérances suscitées par Esquipulas II ont été tempérées par un pessimisme assez marqué quant à son évolution et à ses perspectives. On nous a dit et redit qu'à partir du printemps de 1988, la volonté politique de parvenir à une paix régionale et générale s'était fortement émoussée, sans toutefois disparaître. Ce qu'on nous a dit plus souvent, c'est que la dynamique d'Esquipulas II s'était dissipée. Plusieurs présidents d'Amérique centrale nous ont avertis qu'il fallait relancer l'Accord avant qu'il ne soit trop tard, c'est-à-dire avant la fin du mandat des cinq présidents signataires du document, soit d'ici un à deux ans. Comme le président Arias nous l'expliquait : «personne ne voudra, dit-il, plus que nous, mettre en oeuvre cet accord».

Cette perte de vitesse se constate dans les négociations sporadiques et tendues qui ont suivi la signature de l'accord ainsi que dans l'atmosphère empreinte d'incertitude où elles se déroulent. Les délais fixés pour l'observation des engagements n'ont en général pas été respectés, ce qui semble inquiéter davantage les observateurs étrangers que les Centraméricains eux-mêmes. Julio Martini, vice-ministre des Affaires étrangères du Guatemala, prétend qu'il faudrait prendre tout le temps nécessaire pour surmonter les problèmes difficiles que subsistent. Le père Xabier Gorostiaga, du Nicaragua, a affirmé avec passion le droit des Centraméricains à définir leurs propres espace et temps politiques.

Il faut souligner que l'Accord Esquipulas II n'est pas un traité; c'est un procédé sur lequel les cinq se sont entendus pour instaurer «une paix solide et durable». L'exécution des échéanciers n'est pas du ressort de l'étranger et ce n'est pas nécessairement un échec si ces calendriers ne sont pas respectés. La façon dont les signataires d'Esquipulas considèrent l'échéancier d'exécution est illustrée par le processus de ratification du traité portant création du Parlement centraméricain, question qui intéresse de près le Comité. L'Accord précisait que les élections à ce Parlement devaient se dérouler dans les six premiers mois de l'année; or, au moment de la rédaction du présent rapport, le traité n'a pas encore été ratifié par le Costa Rica et le Salvador. Le vice-président du Guatemala, Roberto Carpio Nicolle, l'un des grands partisans de ce Parlement, a dit espérer que les élections auraient lieu à l'automne de 1988, mais le Comité a recueilli l'impression que la procédure de ratification au Costa Rica, qui exige une modification constitutionnelle, risque d'être assez longue.

Le rapport de la Commission internationale pour la vérification et le suivi a été jusqu'à présent l'événement le plus traumatisant de la mise en oeuvre d'Esquipulas II. Comme l'Accord le précisait, la Commission devait analyser les progrès réalisés et en faire un rapport aux cinq présidents qui devaient alors prendre les décisions voulues. Il se trouve qu'après discussion du rapport en janvier, les

présidents n'ont rien vu de plus approprié que de se passer des services de la Commission, sans toutefois la démanteler. Le rapport, notamment les passages concernant les droits de la personne, a, d'après un haut fonctionnaire d'Amérique centrale, provoqué une bagarre terrible. Certains présidents pensaient, à tort ou à raison, que «le cercle extérieur» d'Esquipulas II en était venu à porter trop de jugements et à faire preuve de trop d'ingérence. Affichant divers degrés de conviction, ils sont alors convenus à l'unanimité que la Commission avait fait son temps.

Cette décision a créé un vide considérable dans les dispositions relatives à la vérification de l'Accord. Ce vide a été partiellement et provisoirement comblé le 7 avril lorsque la Commission exécutive (les cinq ministres des Affaires étrangères) a publié une déclaration confirmant le rôle des Commissions de réconciliation nationale en matière de vérification des éléments politiques de l'Accord. Elle déclarait notamment :

Eu égard aux engagements en matière de sécurité, la Commission exécutive demandera, par l'entremise du Secrétaire général des Nations unies, l'aide de spécialistes des gouvernements du Canada, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Espagne, qui ont manifesté le désir de participer au processus de paix en Amérique centrale en établissant des mécanismes de vérification, de contrôle et de suivi.¹⁵

La déclaration prévoyait en outre qu'une fois la demande officialisée, le groupe auxiliaire se mettrait au travail. Or, aucune demande n'a été envoyée, et le processus de vérification d'Esquipulas est resté en suspens.

Dialogue national et réconciliation

On nous a clairement informés au cours de notre voyage que les difficultés de procédure d'Esquipulas II ne sont que les symptômes de problèmes politiques plus profonds. Dans deux de ces pays seulement, le Nicaragua et le Honduras, les Commissions de réconciliation nationales ont été qualifiées d'actives. Dans le cas du Honduras, la Commission semble être investie d'une autorité morale considérable, sans toutefois avoir beaucoup d'influence. En même temps, nous avons noté quelques signes encourageants de la part d'éléments politiques favorables au dialogue.

En ce qui concerne le Guatemala, il n'y a eu que peu de dialogue, sinon aucun, entre le gouvernement et l'opposition armée. D'après le gouvernement, l'insurrection n'est plus une force armée et à s'intégrer au processus politique, leur sécurité étant garantie par un décret d'amnistie. D'autres observateurs ont vu le Guatemala retomber dans la situation fortement polarisée et répressive du début des années 80, l'insurrection armée et l'extrême droite reprenant des forces. Au cours de sa brève visite, le Comité s'est rendu compte que le nombre des violations des droits de la personne augmentait une nouvelle fois. Par contre, on nous a dit que le président Cerezo persistait dans sa démarche en faveur de la démocratie tout en appuyant courageusement l'Accord Esquipulas II. Nous avons cependant rencontré des personnalités politiques de l'opposition qui souhaitaient, malgré "leur crainte et leur effroi", entrer de nouveau dans l'arène de la démocratie.

La situation au Salvador est certainement plus inquiétante, en ce qui concerne le processus de paix. Au cours des six derniers mois, les chrétiens-démocrates ont été durement affaiblis pour plusieurs raisons. Aux élections municipales, les chrétiens-démocrates ont en effet été battus par le parti de droite ARENA; s'ajoutent à cela les luttes intestines et la scission subséquente qui s'est manifestée dans le parti chrétien-démocrate ainsi que l'annonce de la maladie grave du président Duarte. Lors de nos réunions avec des fonctionnaires et des représentants du FDR et du FMLN, rien

ne nous a permis d'espérer qu'un dialogue constructif puisse s'engager. En fait, des observateurs bien informés nous ont dit que les forces armées des deux camps dans la guerre civile chronique du Salvador continuent de croire à leur éventuelle victoire militaire. Par ailleurs, des représentants du FDR, parti politique allié au FMLN, nous ont dit qu'ils songeraient sérieusement à participer aux élections présidentielles de 1989. Nous avons appris depuis, qu'ils en avaient pris la décision. Le père Ignacio Ellacuria, recteur de l'*Universidad Centro Americana de El Salvador*, a accueilli favorablement cette possibilité puisqu'elle offre une autre solution démocratique à l'extrême droite, tout en montrant en même temps la prise de conscience de la gauche pour laquelle un pur modèle révolutionnaire ne peut subsister dans la région. Dans l'espoir d'atténuer la polarisation croissante des esprits, l'Église catholique, assaillie par la crise du système politique, organise un débat national visant tous les secteurs de la société.

L'histoire du Honduras n'a pas été marquée par des conflits ni par les nombreuses violations des droits de la personne qu'ont connues le Salvador et le Guatemala. Durant notre visite toutefois, on nous a dit qu'en raison d'«abus d'autorité», de nombreuses personnes avaient été assassinées, arrêtées ou avaient simplement disparu. Ce qui préoccupe le plus le Honduras, c'est son rôle dangereux en tant que principale base de la guerre contre-révolutionnaire appuyée par les États-Unis contre les Sandinistes, rôle qui a provoqué un certain ressentiment contre les États-Unis. Les Honduriens craignent d'une part l'armée nicaraguayenne et d'autre part, les Contras, car quelle que soit l'issue des négociations de Sapoa, ceux-ci resteront peut-être en territoire hondurien. Il existe une autre source d'inquiétude moins importante, bien que très réelle, à savoir le jeu des forces à la frontière avec le Salvador entre l'armée de ce pays et le FMLN. Le commandant en chef des Forces armées honduriennes, le général Regalado, a fait part du sentiment de vulnérabilité des Honduriens lorsqu'il a dit "nous ne sommes pas maîtres de nos frontières".

Le Honduras a beaucoup à gagner de l'accord Esquipulas II, mais sa marge de manoeuvre est très mince. Il a fait des propositions concrètes et utiles en matière de vérification, mais le dialogue avec le Nicaragua, que l'Accord Esquipulas avait beaucoup encouragé initialement, est gâché par des soupçons mutuels qui bloquent la voie à tout progrès. Avant la signature d'Esquipulas II, le Nicaragua avait entamé devant la Cour internationale des poursuites contre le Honduras qui, se plaignait-il, servait de base aux Contras. Le Honduras, à son tour, a affirmé que cette action était contraire à l'esprit de l'Accord Esquipulas II lequel prévoit le règlement des conflits par les cinq pays signataires. Des représentants du ministère des Affaires étrangères du Honduras nous ont dit que les négociations sur la vérification seront suspendues tant que la poursuite ne sera pas retirée et que celle-ci compromettrait gravement les perspectives globales d'Esquipulas II. Lors de la dernière rencontre des ministres des Affaires étrangères centraméricains les 21 et 22 juin à Tegucigalpa, cette question non résolue a entravé la poursuite des négociations.

Le Costa Rica est un cas tout à fait différent. Grâce à de fortes institutions démocratiques, ce pays a pu éviter la polarisation politique et les conflits internes qui surgissent de façon endémique dans une bonne partie de l'Amérique centrale. Poussé néanmoins par la crainte que les troubles grandissants de la région n'engloutissent son propre pays, le président Arias s'est engagé à amorcer des pourparlers entre les cinq pays et a été le principal artisan de l'Accord Esquipulas II. Pendant notre visite au Costa Rica, on nous a dit que le pays était majoritairement favorable au processus de paix, mais que certaines pressions politiques s'exerçaient sur le président afin qu'il consacre moins de temps à la paix régionale et davantage aux affaires intérieures. Malgré ces pressions, le président Arias continue de fournir ses bons offices pour faciliter le dialogue.

Sapoa

Le processus de paix a eu un résultat important jusqu'ici : les négociations de Sapoa entre la résistance nicaraguayenne et le gouvernement du Nicaragua. Même si certains éléments de ces négociations vont au-delà des dispositions de l'Accord Esquipulas II, ils constituent une application pratique de son esprit à un point chaud du conflit centraméricain. De nombreuses personnes à qui nous avons parlé en Amérique centrale ont dit deux choses de Sapoa — du nom de la petite ville nicaraguayenne où les entretiens ont débuté — que c'était l'aspect le moins prometteur du processus de paix, mais aussi que ces négociations pourraient considérablement renforcer l'ensemble de l'Accord Esquipulas II.

Les pourparlers de Sapoa ne sont évidemment qu'un accord de négociation pendant un cessez-le-feu de soixante jours, qui est actuellement prolongé sur une base *ad hoc*. Comme on nous l'a rappelé à maintes reprises pendant notre voyage, le succès de ces négociations est loin d'être certain. Les deux camps ont d'excellentes raisons de vouloir mettre un terme à cette guerre, mais ils sont également motivés par une haine et une crainte mutuelles. Les Contras demandent principalement des garanties de démocratisation que, d'après eux, les Sandinistes n'accorderont pas de bon gré. Ils soupçonnent que les pourparlers de Sapoa ne sont qu'une tactique dilatoire pour donner le temps aux Sandinistes de rééquiper leur armée et pour décourager les Contras. Les Sandinistes sont convaincus que les Contras sont en train de manoeuvrer pour obtenir une nouvelle aide militaire des États-Unis et que leur souci de démocratisation n'est qu'un prétexte pour camoufler leur objectif réel, à savoir la destruction de la révolution. Comme le président Ortega nous l'a dit : "Ces gens-là ne seront satisfaits que le jour où nous partirons".

Les négociations semblent avoir échoué, au moment où nous rédigeons le présent document, après être entrées dans une étape plus productive. Certains pensent qu'elles sont sans doute rompues, mais nous espérons qu'il n'en est rien. La résistance a raccourci sa longue liste de revendications en matière constitutionnelle dont une des plus importantes est la séparation du parti sandiniste des institutions de l'État et de l'armée. D'après des renseignements reçus par le Comité, le gouvernement du Nicaragua a accepté la majeure partie de la courte liste des revendications des Contras et il est en train de négocier sérieusement la question des liens constitutionnels entre le parti, l'armée et l'État. Il est impossible pour l'instant de prédire l'issue de Sapoa, mais il est clair que les deux camps doivent faire d'importantes concessions s'ils souhaitent que ces entretiens aboutissent. Les Contras doivent accepter que, dans le cadre d'élections libres et justes, les Sandinistes puissent l'emporter et de respecter les droits fondamentaux des partis d'opposition. À cet égard, nous avons été frappés par les propos du président Arias :

Lorsque les cinq présidents se sont rencontrés en juin 1986, j'ai dit au président Ortega que la différence entre lui et le reste d'entre nous était que nous étions prêts à devenir chefs de l'opposition, mais pas lui. Il en a convenu. Depuis lors, Ortega a changé. C'est la première fois qu'un dirigeant marxiste s'est engagé à démocratiser son pays. On devrait laisser la chance au coureur.

En considérant Sapoa en quelque sorte comme le pivot de la paix régionale, le Comité ne veut pas dire qu'il y a un Esquipulas pour le Nicaragua et un autre, moins strict, pour le reste de l'Amérique centrale. Le président Duarte a bien fait ressortir que l'Accord Esquipulas *représentait* contre le Nicaragua par quatre d'entre nous et je ne veux rien faire sans le Nicaragua». Parallèlement, on a affirmé à plusieurs reprises au Comité que si les négociations de Sapoa étaient

fructueuses, elles pourraient conduire de façon très prometteuse, à l'élargissement d'Esquipulas en atténuant les tensions entre le Nicaragua et le Honduras et ce qui revêt une importance énorme, en améliorant éventuellement les relations entre le Nicaragua et les États-Unis. À cet égard, quelques observateurs pensent que Sapoa pourrait permettre de discuter des préoccupations américaines, fondées ou non, au sujet de l'aide du Nicaragua aux guérilleros salvadoriens. C'est cette dimension géopolitique du processus de paix qui, en dernière analyse, pourrait déterminer le potentiel de l'Accord Esquipulas de transformer la scène en Amérique centrale.

La géopolitique et Esquipulas

Si l'Accord Esquipulas II ne porte que cinq signatures, d'importants intérêts géopolitiques influent lourdement sur son application. Ce n'est rien de nouveau en Amérique centrale. Depuis le XVI^e siècle, l'isthme excite la convoitise et entretient la rivalité de grandes puissances. Au siècle dernier, les États-Unis sont, à maintes reprises, intervenus en Amérique centrale, militairement et diplomatiquement. Depuis la Seconde Guerre mondiale, la région sert de champ de bataille à la guerre froide.

Les personnes que nous avons rencontrées nous ont répété à satiété : « nous avons besoin d'espace ». Entendez par là un espace pour exercer son propre jugement et concevoir ses propres solutions. Nous avons l'impression que l'Accord a élargi l'espace politique de la région. En Amérique centrale, on semble largement croire que les États-Unis s'opposent à Esquipulas II et qu'ils se sont servis de l'énorme influence dont ils jouissent auprès de certains pays de la région, soit du Honduras et du Salvador, pour en entraver l'application. Au cours d'une réunion tenue avec des représentants de l'ambassade des États-Unis au Honduras, l'Accord a été durement critiqué. M. Everett Briggs, ambassadeur, a cité les propos du président Reagan voulant que le plan Esquipulas contienne « des erreurs fatales », parce que l'exigence relative à la mise en application simultanée des engagements pris est irréalisable et que le document n'a pas force exécutoire. Ces inquiétudes ne sont toutefois que secondaires comparées à l'opposition fondamentale au plan, qui met sur un pied d'égalité quatre gouvernements centraméricains démocratiquement élus et un gouvernement marxiste. Autrement dit, le principe fondamental d'Esquipulas — soit la réunion des cinq — et donc la reconnaissance réciproque de leur légitimité ne semble pas avoir été compris par le gouvernement américain qui peut d'ailleurs s'y opposer.

Il semble, toutefois, que Washington réexamine ses options. Il faut se rappeler que le Congrès des États-Unis a refusé de justesse de continuer à accorder une aide militaire aux Contras et que ce refus a été l'une des conditions essentielles aux entretiens de Sapoa. Ce vote correspondait parfaitement à l'esprit d'Esquipulas et à la lettre de l'article 5 de l'Accord invitant les gouvernements extra-régionaux à ne plus aider militairement les forces irrégulières ni les rebelles. Le Congrès a ainsi mis sur la paix au Nicaragua. Au cours de notre visite à Washington, nous avons eu l'occasion de débattre de ces questions avec les Démocrates et les Républicains de la Chambre des représentants. Nous avons été particulièrement encouragés par les propos du président Wright pour qui les deux participants aux entretiens de Sapoa semblent animés du désir d'en arriver à une solution, c'est-à-dire à la paix. D'après lui, le Congrès ne se déciderait à apporter une nouvelle aide militaire aux Contras que s'il faisait l'objet d'une forte provocation de la part des Sandinistes. Il craint, toutefois, que certains éléments du gouvernement américain ne tentent d'accuser faussement les Sandinistes de rompre la trêve ou de ne pas coopérer au processus de paix. Avec ses collègues, le président de la Chambre a longuement réfléchi sur les modifications à long terme qu'il sera nécessaire d'apporter à la politique américaine, puis il a déclaré : « Nous devons comprendre que nous n'avons pas le droit divin de décider qui devrait remporter les élections ».

Au cours de l'entretien que nous avons eu avec Chris Arcos, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires interaméricaines, nous avons également recueilli l'impression que la politique des États-Unis avait changé. M. Arcos a souligné que les Contras devraient obtenir quelque peu satisfaction sur la question de démocratisation, mais il a reconnu qu'on avait fait beaucoup de progrès. Selon lui, les États-Unis ne s'opposent pas au plan Esquipulas, mais les autorités américaines s'inquiètent à bon droit de son efficacité. À propos de la crainte qu'ont les États-Unis de voir l'Union soviétique aider militairement le Nicaragua et peut-être même s'assurer une présence militaire dans la région, M. Arcos a admis que ces questions figuraient à l'ordre du jour du sommet Reagan-Gorbachev, mais que les États-Unis trouveraient difficile d'accepter la proposition soviétique visant une réduction équilibrée et graduelle de l'aide militaire accordée par les deux superpuissances. Néanmoins, a-t-il fait remarquer, les États-Unis souhaitent que la course aux armements en Amérique centrale se situe à un niveau raisonnable, ce que nous avons compris comme voulant dire à un niveau inférieur au niveau actuel.

Quant à l'Union soviétique, divers spécialistes qui ont comparu devant le Comité estiment aussi que cette puissance réexamine aujourd'hui sa politique en Amérique centrale, dans le cadre d'une vaste restructuration de ses rapports avec le Tiers monde. D'après eux, divers facteurs, notamment un puissant intérêt économique dans la détente est-ouest et la perte de ses illusions quant à son aptitude à orienter les affaires du Tiers monde, ont conduit l'Union soviétique à aborder les conflits régionaux avec plus de souplesse et de pragmatisme. En ce qui concerne l'Amérique centrale, la politique que l'Union soviétique avait jusqu'ici suivie et qui consistait à tenter avec prudence d'agacer et de gêner les États-Unis dans leur propre sphère d'influence, semble avoir fait place à la crainte d'une très coûteuse dépendance économique du Nicaragua et, partant, à la volonté de voir se régler les conflits. Un haut fonctionnaire de l'ambassade soviétique au Canada a dit au Comité que son pays n'a nullement l'intention d'établir des bases militaires dans la région et, du fait qu'il favorise la coopération multilatérale, qu'il souhaite la réussite d'Esquipulas II. À propos de ces nouvelles orientations politiques, M. Neil MacFarlane, professeur et auteur de *Superpower Rivalry and Soviet Policy in the Caribbean Basin*, a conclu son exposé au Comité en ces termes :

La politique soviétique envers le Tiers monde prend actuellement une tournure pragmatique et elle est dictée par un réalisme et une volonté raisonnable d'éviter les conflits. Dans la recherche d'un règlement diplomatique, cela permettrait à l'URSS de prendre élégamment ses distances avec le Nicaragua. À cet égard, au moins, les perspectives de paix dans la région ont progressé. Quant à savoir si les pays de la région et les autres partenaires concernés pourront exploiter cette évolution des circonstances, je pense que cela dépendra dans quelle mesure le prochain gouvernement américain saura faire preuve de réalisme face à la situation concrète sur le terrain, au lieu de s'en tenir, comme c'est le cas actuellement, au mythe de l'instabilité révolutionnaire entretenue par l'Union soviétique.¹⁶

PARTIE III : CONSOLIDER LA PAIX

Un point nous unit : nos problèmes économiques. Ce sont eux, en effet, qui nous ont permis de nous parler.

*Daniel Ortega
Président du Nicaragua*

On conclura sans doute de notre compte rendu de l'Accord Esquipulas II et de sa mise en oeuvre que la paix n'éclorera pas sitôt née. Les négociations seront longues et ardues. Nous avons toutefois relevé des signes de progrès, et les cinq pays centraméricains se sont engagés à instaurer la paix, ce qui nous oblige tous à relever un défi de taille : que pouvons-nous faire pour étayer le processus de paix ?

Les Centraméricains nous ont dit à maintes reprises que le soutien international était essentiel pour renforcer leur propre volonté de paix. L'aide de divers membres de la collectivité internationale affermirait leur indépendance en diversifiant leurs liens économiques, diplomatiques et culturels. Les peuples et les gouvernements du monde entier pourraient être garants des engagements pris en vertu de l'Accord Esquipulas II et s'assurer qu'ils sont respectés. Qui plus est, l'Amérique centrale a besoin d'une aide économique internationale efficace et bien orientée pour l'aider à s'attaquer aux problèmes que posent la pauvreté des masses et la vulnérabilité économique de la région. Bref, le rôle de la collectivité internationale doit consister à appuyer les efforts que déploient les Centraméricains pour atteindre le triple objectif que constituent la paix, la démocratie et le développement.

La paix

L'Accord Esquipulas II fournit un cadre de travail permettant de s'attaquer aux multiples conflits de l'Amérique centrale, ainsi que des mécanismes qui, si incomplets soient-ils, visent à faire avancer le processus de paix. Il n'appartient pas à la collectivité internationale de proposer des solutions de rechange ni de faire pression sur les cinq pays en cause pour qu'ils créent d'autres mécanismes. Néanmoins, grâce à son voyage en Amérique centrale, le Comité a pu déterminer des moyens précis par lesquels les intervenants de l'extérieur pourraient se rendre utiles.

Aussi sombre que puisse paraître l'avenir, il faudrait néanmoins faire tous les efforts possibles pour faciliter le dialogue entre le gouvernement et l'opposition armée au Salvador. Nous pensons qu'il est essentiel qu'un cessez-le-feu soit négocié au Salvador et, pour cela, les deux factions devront abandonner leur position respective. Le FMLN continue de faire des propositions pour un cessez-le-feu qui vont bien au-delà de ce que prévoit l'Accord Esquipulas II, comme ce fut le cas lors des négociations de Sapoa. Ainsi, on propose de garder les membres de la guérilla sur le terrain, de les intégrer aux forces armées régulières et de mettre en place un gouvernement d'unité nationale, regroupant les forces politiques du gouvernement et de l'opposition, qui serait chargé de préparer la voie à des élections libres et justes. Le gouvernement du Salvador a rejeté ces propositions, alléguant

qu'elles étaient tout à fait inacceptables. Selon le président Arias, le gouvernement salvadorien et les États-Unis «croient encore pouvoir gagner la guerre, en quoi ils ont tort». Nous nourrissons l'espoir que le Salvador et Washington envisageront sérieusement la possibilité d'un cessez-le-feu.

Les négociations de Sapoa sont une autre question qui préoccupe directement la collectivité internationale. En guise d'encouragement, nous exhortons le Congrès des États-Unis à maintenir sa décision de ne plus fournir une aide militaire aux Contras. Nous partageons le point de vue du président Arias disant qu'en ce qui concerne la démocratisation au Nicaragua, «la Contra a servi d'excuse et non de raison pour ne pas instaurer la démocratie». Le corollaire de cet énoncé, comme l'a souligné le président Arias, est que la collectivité internationale doit «exercer beaucoup de pression» sur le gouvernement nicaraguayen pour qu'il respecte ses engagements de démocratiser le pays, comme il l'avait promis après la révolution et répété dans l'Accord Esquipulas II et pendant les pourparlers de Sapoa. Si l'une ou l'autre des deux parties ne négocie pas de bonne foi, elle risque de trahir l'Accord Esquipulas et de semer immédiatement les germes de nouvelles complications.

En plus de ces conflits internes, les pays de l'Amérique centrale connaissent de fortes tensions frontalières et interrégionales, tout particulièrement le Nicaragua et le Honduras. En mars dernier, ils ont échangé des accusations et des contre-accusations au sujet de prétendues violations de frontières par leurs forces armées respectives avant que les Américains n'envoient des troupes de combat au Honduras. Cet incident illustre à quel point il est primordial que le processus de paix prévoie une surveillance internationale des frontières qui puisse inspirer confiance.

Outre l'appui au processus de paix, la collectivité internationale doit jouer un rôle à long terme en fait de vérification du plan de paix Esquipulas II. Nous avons déjà décrit l'impasse dans laquelle se trouve la question de la vérification et nous parlerons plus loin de ses modalités et du rôle du Canada en la matière. À l'exception du président Duarte, tous les représentants gouvernementaux que nous avons rencontrés en Amérique centrale, tant civils que militaires, reconnaissent l'importance cruciale de la vérification en tant que moyen de susciter la confiance. On s'entend en général pour dire que la vérification, pour être efficace et fiable, doit comporter une composante internationale forte et expérimentée. Les cinq pays ont provisoirement arrêté leur choix sur le Canada, l'Allemagne de l'Ouest et l'Espagne pour les aider à mettre au point des systèmes de vérification.

La démocratisation

Pour pouvoir vérifier le respect du plan de paix Esquipulas II, la collectivité internationale doit jouer un rôle comportant deux aspects très distincts, l'un militaire, l'autre politique. Les Centraméricains ont en général reconnu que le second volet sera plus difficile que le premier, mais ils ont insisté sur le fait qu'ils étaient tous deux aussi importants. Le père Xabier Gorostiaga, du Nicaragua, a fait remarquer que la meilleure façon de vérifier si les Sandinistes tiennent leurs engagements à l'égard de la paix et de la démocratisation consiste à les surveiller. «S'ils échouent, ils perdront tout appui. Le Nicaragua a besoin de vérification internationale.»

La formule politique sur laquelle repose l'Accord Esquipulas II est, fondamentalement, celle de la paix par la démocratisation. Il importe, par conséquent, que la collectivité internationale comprenne ce que signifie réellement ce terme et comment elle peut en vérifier l'application de manière équitable et plausible. L'Accord dit très clairement qu'il faut, à cette fin, enclencher un processus démocratique authentique et pluraliste, mais il précise également que le processus démocratique «sous-entend» la promotion de la justice sociale, le respect des droits de la personne et

de la souveraineté nationale «sans intervention étrangère d'aucune sorte». En bref, selon l'Accord Esquipulas II, la démocratie institutionnelle est une condition fondamentale et nécessaire, mais non suffisante, de la démocratisation, laquelle exige également d'autres garanties. On y dit aussi très clairement que le fait qu'un pays ait choisi un certain régime économique, social ou politique ne justifie aucunement une intervention étrangère.

L'Accord Esquipulas II donne au terme démocratisation le sens de tendre vers la démocratie. À l'exception du Costa Rica, aucun des États de la région ne possède un système démocratique stable ou bien établi. La question est de savoir si ces pays s'acheminent progressivement vers la démocratie et, autre point tout aussi important, s'ils cherchent à assurer la protection des droits de la personne. Au Guatemala et au Salvador, où l'on note une recrudescence des violations des droits de la personne, celles-ci sont beaucoup moins fréquentes qu'à la fin des années 70 et au début des années 80. Est-ce là un progrès ou le simple fait qu'un si grand nombre de personnes aient déjà été tuées? À notre avis, il y a progrès lorsque les gains réalisés sont assurés d'une certaine protection contre un renversement arbitraire. Au Salvador, le père Ellacuria a vu des signes de progrès. «À l'heure qu'il est, dans les conditions habituelles et dans l'impasse où se trouve l'Assemblée nationale, le Salvador aurait été victime d'un coup d'État.» Au Guatemala, on a estimé que le gouvernement du président Vinicio Cerezo détenait 20 p. 100 du pouvoir et les forces armées, 80 p. 100. Toutefois, il y a seulement cinq ans, le gouvernement ne détenait même pas cette proportion.

Lorsqu'on formule de pareils jugements, il importe d'étendre la même norme à tous les pays de la région. Nous rejetons l'attitude consistant à appliquer des normes relatives de démocratisation au Salvador, au Guatemala et au Honduras, tout en imposant des normes absolues de démocratie au Nicaragua. Nous craignons que l'opposition dans ce pays soit gravement étouffée par le pouvoir écrasant des Sandinistes. Cette situation est toutefois très semblable aux contraintes qu'imposent les militaires aux forces d'opposition et aux gouvernements civils du Honduras, du Salvador et du Guatemala. Et si l'on se fie, pour juger des efforts de démocratisation, aux indicateurs relatifs aux droits de la personne que sont les escadrons de la mort, les meurtres commis par les forces de sécurité et les disparitions, la situation au Nicaragua, dans les années 80, est meilleure que celle de certains de ses voisins centraméricains. Si nous voulons que le concept de la démocratisation dépasse le cadre de la simple rhétorique, il faut évaluer les progrès réalisés dans tous les pays de l'Amérique centrale de façon équitable et globale, conformément au cadre établi dans l'Accord Esquipulas II.

Nous cherchons également à ce que la démocratisation aille de pair avec les efforts de paix et non pas qu'elle entrave les perspectives de paix. La collectivité internationale devrait encourager et offrir d'aider les cinq pays centraméricains à appliquer les dispositions de l'Accord Esquipulas II relatives à la démocratisation en assurant notamment le respect des droits de la personne et l'établissement d'institutions démocratiques. Le moyen qui offre le plus de chance de succès consiste à appuyer la création d'un Parlement centraméricain.

L'idée de former un seul parlement pour toute cette région est un vieux rêve qui remonte à 1823, lorsque les provinces unies de l'Amérique centrale ont obtenu leur indépendance de l'Espagne. Les guerres qui se sont ensuivies, jointes aux interventions étrangères, ont détruit cette union fragile et fragmenté la région en un groupe de petits pays très vulnérables. L'Amérique centrale a été décrite par un historien comme «une nation divisée».¹⁷ Le Parlement centraméricain ne se destine pas à remplacer les assemblées législatives nationales, mais plutôt à servir de tribune aux représentants des cinq pays. Ce ne serait pas un organisme puissant de prise de décisions et nous avons entendu beaucoup de Centraméricains déclarer que c'était une question d'importance secondaire. Il en va tout autrement pour nous, car ce Parlement constituerait la première réalisation concrète de

l'Accord Esquipulas II. Outre qu'il permettrait aux présidents et aux ministres des Affaires étrangères de ces pays de se réunir de temps à autre, comme le prévoit aujourd'hui l'Accord Esquipulas II, ce Parlement fournirait régulièrement aux législateurs des cinq pays l'occasion de se parler. De plus, l'élection de ce Parlement pourrait servir d'exemple en ce qui concerne les normes élevées qui devraient s'appliquer en Amérique centrale à toutes les autres élections. M. Roberto Carpio Nicolle, vice-président du Guatemala, nous a expliqué de façon frappante comment ce Parlement pourrait faciliter le processus de démocratisation. «Ce Parlement permettra de jauger dans quelle mesure les citoyens jouissent de liberté dans leurs pays respectifs.»

Développement

Les causes profondes des conflits de cette région sont la pauvreté générale et les cycles récurrents d'effondrement économique. Ainsi, en 1988, le revenu par habitant dans la région était tombé à des niveaux inférieurs à ceux des années 60. En outre, au cours des sept dernières années, les prix des principaux produits d'exportation de la région — café, coton, bananes, sucre et boeuf — ont chuté respectivement de 41 p. 100, 31 p. 100, 7 p. 100, 83 p. 100 et 12 p. 100.¹⁸ Aux répercussions désastreuses de la vulnérabilité de l'Amérique centrale sur le plan économique international s'ajoute la fragilité fondamentale de son économie, c'est-à-dire les injustices extrêmes qui condamnent la majorité des habitants de l'Amérique centrale aux conditions de vie les plus précaires et les plus misérables.

Pour ne donner qu'un exemple de l'inégalité inhérente à cette situation, mais un exemple qui revêt une grande importance pour des sociétés principalement agraires, la répartition de la propriété foncière est très asymétrique. L'inégalité explique pourquoi même les taux élevés de croissance économique que l'Amérique centrale a connus dans les années 60 et au début des années 70 permettent si peu de réduire la pauvreté dont souffrent la plupart des Centraméricains. Comme le dit si bien, dans une étude, la Commission économique sur l'Amérique latine : «les fruits de la longue période d'expansion économique ont été répartis d'une manière carrément inéquitable.»¹⁹ En fait, des preuves abondantes indiquent que le processus de modernisation a parfois aggravé le sort des plus démunis, les plongeant dans un total dénuement. Pour cette raison, l'Accord Esquipulas II proclame que «la consolidation de la démocratie suppose la création d'une économie axée sur le bien-être et d'une démocratie sociale et économique.» Cette partie de l'accord se révélera peut-être la plus difficile à appliquer.

À mesure que les conditions économiques ont conduit à la violence, celle-ci, à son tour, a aggravé les conditions économiques, faussant les budgets nationaux, créant une énorme dépendance à l'égard de l'aide économique extérieure, sapant la vie économique de l'Amérique centrale et empêchant des centaines de milliers, voire des millions de Centraméricains d'assurer leur subsistance. C'est la raison pour laquelle l'Accord Esquipulas II considère que la paix et le développement sont deux notions complémentaires. C'est également pour cette raison que l'aide économique internationale peut-être vitale pour le processus de paix.

Le président Ortega a fait remarquer que «la seule façon de remplacer la détermination des hommes politiques de laquelle dépend la survie d'Esquipulas II, c'est d'accroître l'aide internationale liée au processus de paix.» Le président Arias a fait une remarque légèrement différente lorsqu'il a déclaré : «Toutefois, ce qui importe, c'est que les démocraties occidentales nous fassent une promesse sur le plan économique : celle de nous aider économiquement si nous respectons l'accord». Une interprétation de ces deux déclarations nous permet de constater que, selon le président Ortega, l'aide internationale est un élément vital du processus de paix, tandis que pour le président Arias,

l'aide économique internationale est conditionnelle au respect de ce processus de paix. Pourtant, ce qui nous frappe, c'est que les deux présidents, arrivent, par les voies différentes, à cette même conclusion: que la paix et le développement économique de l'Amérique centrale sont inextricablement liés. Cela signifie que les programmes d'aide économique internationale et le processus de paix doivent aller de pair et se soutenir mutuellement à toutes les étapes.

À notre avis, en signant l'Accord Esquipulas II, les cinq pays centraméricains ont fait un premier pas de géant vers la paix. Il incombe maintenant à la collectivité internationale de faire sa part en fournissant d'urgence une aide économique supplémentaire appréciable à l'ensemble de la région. Les Centraméricains doivent avoir toutes les raisons de croire qu'en déposant les armes, ils auront plus de chances de mener une vie normale et productive. Nous insistons sur ce point, car les quelques prochaines années seront cruciales pour maintenir l'élan du processus de paix.

Bien que nous soyons encouragés par la naissance de plusieurs groupes internationaux qui étudieront la possibilité de mettre sur pied un programme d'aide destinée à l'Amérique centrale, il est impératif qu'on passe désormais de la recherche à une aide concrète. Le 12 mai dernier, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté à l'unanimité une résolution portant que l'aide économique internationale destinée à l'Amérique centrale constituait une priorité. On y soulignait aussi le besoin urgent de lui concéder, à des conditions favorables, des ressources financières «qui s'ajouteraient à celles qu'elle reçoit déjà de la communauté internationale».²⁰ Par ailleurs, le Comité a été informé que la résolution comme telle ne garantit aucune aide supplémentaire. En ce qui concerne le plan de développement des Nations unies (PDNU), toutes les ressources supplémentaires doivent, cette année, provenir d'une affectation, par la communauté mondiale, de seulement 700 millions de dollars américains. Ces questions doivent être débattues au cours d'une réunion que tiendra en juin le conseil de direction du PDNU; ce sera la minute de vérité qui permettra de dire bientôt si la communauté internationale appuie ou non l'Accord Esquipulas II.

Les Centraméricains soulignent qu'il importe de diversifier leurs relations économiques internationales et de réduire leur dépendance à l'égard de deux pays, soit l'Union soviétique, dans le cas du Nicaragua, et les États-Unis, pour ce qui est du Costa Rica, du Honduras et du Salvador. Des témoins nous ont indiqué que les superpuissances seraient également favorables à une dépendance moindre. Néanmoins, la participation des États-Unis à un plan spécial sera importante pour le succès de celui-ci et, quoi qu'il en soit, les politiques américaines continueront d'avoir d'énormes répercussions sur la prospérité économique de la région. À cet égard, nous estimons que les États-Unis pourraient prendre deux mesures pour respecter l'esprit de l'Accord Esquipulas II et, notamment, pour encourager les négociations de Sapoa: mettre fin à leur embargo économique contre le Nicaragua et, cesser de s'opposer à l'octroi de prêts au Nicaragua par les institutions financières internationales. Ce seraient là des indices longuement attendus que les États-Unis s'engagent pleinement à consolider le processus de paix. Dans le même esprit de coopération internationale prévue par l'Accord Esquipulas II, nous invitons les Soviétiques à participer à un effort multilatéral visant à assurer la reprise économique et le développement de toute l'Amérique centrale.

PARTIE IV : LE RÔLE DU CANADA — APPUI AU GROUPE DES CINQ

Le Canada devrait essayer d'être aussi objectif que possible en Amérique centrale et de s'assurer que les accords qui interviennent avantagent tout le monde ... sinon, les problèmes resteront sans solution.

Robert Carpio Nicolle
Vice-président du Guatemala

Comme ce sont les petits détails qui font avancer les choses, nous devons chercher par tous les moyens l'occasion de contribuer.

Le très honorable Joe Clark
Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures,
Canada

Au cours d'une réunion qui s'est tenue récemment à Washington et à laquelle a participé le Comité, on a accusé le Canada d'être davantage observateur que participant en Amérique centrale ou, aux dires des critiques, «d'avoir fait, par le passé, la mouche du coche». Nous avons réfuté cette accusation et la réfutons toujours.

Certes, avant 1980, l'Amérique centrale n'était qu'un élément marginal de la politique étrangère du Canada, mais cette façon de voir les choses a radicalement changé au cours de l'actuelle décennie. Entre 1982 et 1987, l'aide canadienne au développement (par des organismes publics et privés) dans cette région a plus que triplé pour atteindre 167,5 millions de dollars. L'an dernier, quelque 62 organismes canadiens bénévoles exerçaient leur activité dans les cinq pays centraméricains. Le Canada a largement contribué à la réinstallation des réfugiés, conséquence des conflits dans cette région. De 1982 à 1987, il a admis 15 877 réfugiés dans le cadre de son plan annuel. En grande majorité, ces réfugiés (11 251) venaient du Salvador. Aux termes de programmes spéciaux visant les parents et les personnes à charge des réfugiés, 4 444 autres civils ont obtenu le statut de réfugiés au Canada. Au total, 20 935 Centraméricains ont reçu ce statut au cours des cinq dernières années. Des efforts particuliers ont également été déployés pour faciliter la réinstallation des prisonniers politiques qui couraient un risque au moment de leur libération et pour appuyer les ONG dans leurs efforts humanitaires et de développement dans les camps mêmes de réfugiés en Amérique centrale.

Toutes ces mesures témoignent du grand intérêt soutenu que porte le public canadien à la situation en Amérique centrale. Les parlementaires, les comités du Parlement et les ministres reçoivent régulièrement, sur ce sujet, plus de courrier que sur tout autre aspect des relations du Canada avec le Tiers monde. En somme, l'Amérique centrale est devenue un élément essentiel et intégral de la politique étrangère du Canada.

En outre, d'un gouvernement à l'autre, le Canada a toujours conservé les mêmes principes fondamentaux en matière de politique centraméricaine, à savoir que les conflits qui affligent la région ne sont pas d'ordre géopolitique, mais plutôt d'ordre local, économique et politique et que l'on

ne parviendra à la paix que grâce au développement et à la démocratie, que c'est par la négociation, et non par la violence, que l'on réussira à rétablir la paix et que tous les pays du monde devraient appuyer le plan de paix régional adopté par les cinq pays de l'Amérique centrale. L'engagement du Canada envers le processus de paix est bien réel : les gouvernements canadiens ont appuyé sans réserve, sur le plan diplomatique et technique, l'accord de Contadora tout en dispensant des conseils d'ordre militaire ainsi que des conseils relatifs à la sécurité. Plus d'un secrétaire d'État aux Affaires extérieures a visité cette région. Dès le début des négociations qui devaient mener à l'Accord Esquipulas II, nous avons toujours soutenu les cinq pays de l'Amérique centrale, comme ceux-ci l'ont reconnu en nommant provisoirement le Canada au sein du groupe des trois pays chargés de participer à la création des mécanismes de vérification. Le 24 mars, la Chambre des communes a adopté unanimement une résolution qui faisait l'éloge des négociations de Sapoá.

Au cours de notre visite, les Centraméricains nous ont fait savoir qu'ils appréciaient l'aide que le Canada consacrait au développement et au plan de paix. À maintes reprises, ils ont déclaré qu'ils faisaient confiance au Canada, qu'à leur avis, nous étions justes et équitables et qu'ils nous considéraient comme leurs amis. Pourtant, nous reconnaissons que le Canada ne joue encore qu'un rôle secondaire en Amérique centrale par rapport aux superpuissances. L'aide des États-Unis au Honduras seulement, pour ne citer que cet exemple, est largement supérieure à celle que fournit le Canada aux cinq pays de la région. Néanmoins, c'est peut-être parce qu'il n'est pas un partenaire tout puissant que notre pays plaît aux Centraméricains : il peut leur être utile sans être menaçant.

Un des objectifs essentiels d'Esquipulas II consiste à élargir l'espace politique réservé aux petits pays vulnérables de l'Amérique centrale en leur permettant de se parler et de coopérer. Il est également important qu'ils élargissent leur espace international en diversifiant leurs relations économiques, politiques et en matière de sécurité et en diminuant leur dépendance envers un autre pays. De cette façon, il est possible d'aider les Centraméricains à ne pas tomber dans les pièges que leur tendent de puissantes forces géopolitiques. Le Canada a un rôle important à jouer en mobilisant la communauté internationale — les institutions multilatérales et un large éventail de puissances intermédiaires notamment — en faveur de la paix, de la démocratie et du développement en Amérique centrale. La politique canadienne devrait essentiellement viser à former le "cercle extérieur" d'Esquipulas pour en appuyer le cercle intérieur qui se compose des cinq États centraméricains.

Avec l'Accord Esquipulas II, nous entrons dans une nouvelle ère de relations avec l'Amérique centrale qui se traduira par des risques plus grands, des engagements plus lourds de conséquences et d'éventuels avantages. La vérification de la mise en oeuvre des engagements militaires pourrait un jour coûter la vie à des Canadiens. De même, sur le plan politique, il est certain que le Canada risquera de froisser l'une des parties. De temps à autre, une participation accrue du Canada au processus de vérification pourrait également provoquer des frictions avec les États-Unis. Par ailleurs, la nécessité d'un nouvel accord économique en Amérique centrale coûtera plus cher au Canada au titre de l'aide officielle au développement. Tous ces engagements nécessiteront, pour mener à bien cette mission, l'envoi d'un plus grand nombre de Canadiens dans la région.

Donc, les risques et les engagements sont plus lourds, mais quels avantages, le Canada en retirera-t-il? Ces avantages, s'ils ne sont pas immédiats, bien sûr, n'en sont pas moins réels. Ce sont les avantages que procure l'espoir qui renaît des cendres de l'indigence et c'est, à coup sûr, la meilleure sorte qui soit. L'Amérique centrale est un fardeau qui pèse non seulement sur un grand nombre de ses habitants, mais également sur le monde entier. Elle est la source d'une foule de

problèmes. Avec l'entente Esquipulas II, les Centraméricains ont déclaré qu'ils en avaient assez de ces conflits et qu'ils étaient déterminés à les régler à tout prix. Le Canada doit se joindre à eux dans leur quête de la paix et assumer ainsi une partie des risques.

Avant d'aborder les secteurs précis de l'aide canadienne, nous aimerions souligner qu'il n'entrait pas dans notre mandat de faire une étude approfondie des politiques et des programmes canadiens en Amérique centrale. Nous avons cherché surtout à trouver les moyens par lesquels le Canada pouvait être utile à la mise en application de l'Accord Esquipulas II. Ce rôle consiste en premier lieu à contribuer à la conception et, éventuellement, à la mise en oeuvre de mécanismes de vérification du cessez-le-feu. Par ailleurs, nous examinons les moyens par lesquels le Canada peut renforcer le plan de paix grâce à des programmes visant à promouvoir la démocratisation et le respect des droits de l'homme, à des programmes de soutien économique et aussi à l'augmentation de l'effectif diplomatique dans la région. Tout cela en vue d'apporter une aide concrète au processus de paix.

La vérification

Comme le montre clairement le processus de Contadora, l'Amérique centrale a très souvent consulté le Canada à propos d'éventuelles mesures de vérification et de contrôle de la sécurité en Amérique centrale. Cela s'explique par l'expérience internationale de longue date acquise par le Canada en ce qui concerne le "maintien de la paix". Le Canada a donc acquis une somme de connaissances au sujet de ce que doit être une opération efficace de maintien de la paix.

Le 7 avril 1988, les ministres des Affaires étrangères des cinq pays centraméricains ont demandé l'aide d'un groupe technique auxiliaire composé de spécialistes du Canada, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Espagne pour concevoir des mécanismes de vérification, de contrôle et de suivi des engagements pris dans le cadre d'Esquipulas II en matière de sécurité. Cette demande est encore officieuse puisque les ministres des Affaires étrangères ont décidé qu'elle devrait être confirmée. Cette décision devra l'être à une réunion subséquente. Le Canada, l'Allemagne et l'Espagne ont tous manifesté le désir d'aider, mais ne peuvent évidemment pas aller de l'avant tant que la demande ne sera pas faite officiellement. Dans la mesure où la Commission exécutive d'Esquipulas II confirmera sa demande, notre Comité appuie le gouvernement dans sa volonté de faire partie du groupe technique auxiliaire. Entre-temps, il est impératif que le Canada prépare le plus soigneusement possible un cadre politique qui lui permettrait d'accepter une telle participation.

En général, trois régimes de vérification sont possibles une fois que le cessez-le-feu prendra effet. Tout d'abord, *une force de rétablissement de la paix* (ce qui sous-entend des opérations militaires assez importantes), pourrait, dans le cadre de ses opérations, user de force au besoin, à l'exemple de la force que les Nations unies ont envoyée en Corée. Il est toutefois fort improbable que le Canada accepte de nouveau un tel régime et rien, au cours de notre enquête, ne laissait supposer une telle opération en Amérique centrale. Ensuite, une *force de maintien de la paix* qui, habituellement, s'interpose entre deux factions et se compose en partie d'éléments de combat; mais elle est en général légèrement armée et ne doit utiliser ses armes que si elle se trouve dans des situations précises et convenues de légitime défense. Enfin, une *force d'observation* qui n'est pas armée et se compose en général d'équipes ou de personnes chargées d'effectuer des patrouilles d'observation, d'inspection, de vérification ou d'assumer d'autres fonctions de surveillance.

Le maintien de la paix et l'observation consistent essentiellement à agir comme tierce partie neutre; à d'autres égards, ces deux rôles sont fondamentalement différents. Le maintien de la paix comporte un plus fort degré d'intervention et, évidemment, un plus gros risque, par exemple, s'il faut

désarmer des combattants. Nous avons l'impression que les Centraméricains ne sont pas encore fixés sur le genre de mission qu'ils veulent. Au cours d'une rencontre avec des représentants du ministère des Affaires étrangères du Honduras, le Comité a découvert que ce pays s'attend à ce qu'une telle mission ait le pouvoir de désarmer les combattants et de contrôler les mouvements transfrontaliers. Ces rôles vont bien au-delà de ce que l'on attend habituellement d'une force d'observation et montrent combien il importe que le Canada détermine les besoins avec le plus de précision possible.

Toute vérification militaire, quelque forme qu'elle revête, ne sera pas chose facile en Amérique centrale qui est une région très accidentée, très montagneuse et où la jungle occupe une place importante. Les routes, lorsqu'il y en a, sont très souvent en mauvais état et facilement érodées pendant la saison des pluies. La frontière entre le Honduras et le Nicaragua, qui sera probablement une zone critique, est très montagneuse et presque inhabitée. D'après le général Regalado, commandant en chef des Forces armées honduriennes, la frontière ne comporte aucun point de passage précis; il n'y a que la jungle et, même si le Nicaragua commence à construire des routes, les Honduriens ne peuvent passer la frontière qu'à cheval.

Les négociations de Sapoa illustrent jusqu'à quel point il est complexe et difficile de définir, au départ, le rôle des gardiens de la paix. L'Accord prévoit la création de sept enclaves au Nicaragua — deux d'entre elles à la frontière du Honduras et une, à la frontière du Costa Rica — où tous les Contras seraient regroupés le moment venu. Reste à savoir si les Contras de chaque enclave seront assujettis à la vérification, ce à quoi leurs chefs s'opposent pour l'instant. La vérification pourrait également comprendre la surveillance ou l'observation des mouvements des troupes du pays d'accueil et des troupes d'insurgés vers certains endroits bien délimités ou dans des zones de cessez-le-feu, les mécanismes de distribution de l'aide humanitaire aux forces insurgés, l'échange ou le passage de prisonniers de guerre, la présence de conseillers militaires étrangers ainsi que la surveillance et même le contrôle des frontières internationales.

Selon des représentants officiels de la Défense nationale venus témoigner devant le Comité, la vérification doit, pour réussir, s'inscrire dans le cadre d'un mandat clairement défini, donné par un organisme responsable, de préférence international, comme les Nations unies, l'Organisation des États américains ou une autorité tout aussi reconnue. Comme l'observait Miguel D'Escoto, ministre des Affaires étrangères du Nicaragua, les parties au conflit ne peuvent pas être leurs propres juges. C'est à un organisme international crédible que les comptes rendus seraient transmis et c'est lui qui surveillerait le déroulement de la mission, laquelle devrait prévoir la liberté de circuler et de travailler. La force même devrait être autonome, capable de subvenir à ses besoins opérationnels, administratifs et logistiques pour toute la durée de sa mission. Elle devrait disposer d'unités mobiles permanentes et de ses propres moyens de transmissions protégés. En raison du caractère accidenté du terrain, elle aurait besoin, pour ses unités mobiles, de tout un éventail de moyens de transport : hélicoptères, véhicules à quatre roues motrices, embarcations dans certaines régions, chevaux et devra même parfois se déplacer à pied.

Toute une foule d'autres questions devront être précisées, mais le Comité souhaite exposer ses propres vues sur la politique canadienne au cas où certains événements se produiraient. Lorsque viendra le temps, après la mise sur pied d'un groupe technique auxiliaire officiel, de constituer une force de vérification selon un modèle déterminé et que le Canada sera invité par les cinq parties à y participer, alors il faudrait acquiescer à cette demande. Nous devrions aussi envisager d'un oeil favorable l'éventualité de participer à des arrangements qui ne concernent que certains ou même un seul des cinq pays, à condition qu'aucun d'eux ne s'oppose officiellement à notre participation.

Le Canada devrait fortement encourager, de préférence, un grand nombre de pays à participer à une éventuelle force internationale de vérification. Trois pays constitueraient un strict minimum, mais il serait préférable d'en avoir d'autres. Plus nombreux ils seront et plus grandes seront aussi les capacités de la force internationale qui disposerait ainsi d'un bassin plus riche de ressources, qu'il s'agisse de personnel, de matériel ou de finances. Cela ajouterait à la légitimité politique de la force et diminuerait les risques ainsi que les conséquences politiques au cas où la situation deviendrait intenable et le retrait nécessaire. Quoi qu'il en soit, le Canada devrait encourager de grandes initiatives multilatérales en Amérique centrale. Il se peut qu'en matière de sécurité notamment, la région ait souffert des conséquences d'une dépendance excessive à l'égard de quelques rares pays étrangers. Au-delà de la vérification immédiate, l'entrée de forces militaires appartenant à d'autres membres de la communauté internationale pourrait faciliter l'ouverture des relations centraméricaines en matière de sécurité et situer les préoccupations de la région à cet égard, dans une perspective entièrement nouvelle.

Les risques que pose un engagement en Amérique centrale sont considérables. Mais la décision de ne pas s'engager et de faire la sourde oreille à un appel véritable des cinq, équivaudrait à un constat d'échec au regard de la responsabilité et de l'intérêt même du Canada. Bien que le Canada «ne coure pas après une invitation», comme le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a bien précisé au Comité, nous ne devrions pas non plus rejeter une demande raisonnable. Quoiqu'on se soit exagérément concentré, avec de regrettables conséquences, sur la rivalité est-ouest, on ne peut en faire entièrement abstraction. Les controverses géopolitiques sont inévitables compte tenu de l'importance stratégique de la région; ce que le Canada souhaite éviter à tout prix, c'est une confrontation géopolitique qui mette les préoccupations de la région à l'arrière-plan. En ranimant la conscience régionale, l'Accord Esquipulas II représente un effort de la part de l'Amérique centrale pour se libérer des stratagèmes des superpuissances. Les cinq pays recherchent d'autres solutions. Comme nous le disait le vice-président du Guatemala : «le Canada peut nous aider en convainquant les États-Unis qu'ils doivent prendre les cinq pays plus au sérieux.» La dépendance du passé doit laisser la place à une reconnaissance mutuelle d'interdépendance, tant dans le contexte de l'Amérique centrale qu'en ce qui concerne l'évolution de la politique mondiale. En qualité de puissance intermédiaire parfaitement consciente de sa propre dépendance à l'égard de forces et de liens extérieurs, le Canada devrait appuyer cette nouvelle vision de l'Amérique centrale.

Les droits de la personne et l'avancement démocratique

La vérification de l'Accord Esquipulas II comporte un aspect militaire ainsi qu'un aspect politique, celui-ci étant fondé sur le dialogue, la démocratisation et les droits de la personne. Les commissions de réconciliation nationale ont été créées aux termes de l'Accord, pour vérifier, en premier, la mise en oeuvre de l'entente, mais nous avons trouvé qu'à une ou deux exceptions près, elles ne s'étaient pas montrés particulièrement actifs ou efficaces. Nous espérons que ces commissions pourront jouer un rôle plus important dans le processus de paix. Le Canada devrait contribuer à leur efficacité et offrir son aide aux gouvernements de la région qui la lui demandent.

Les commissions de réconciliation nationale visent à évaluer et, plus important encore, à promouvoir le respect des engagements politiques définis aux termes de l'Accord Esquipulas II. De même le Canada devrait également faire plus que de s'ériger en juge de l'évolution des droits de la personne et de la démocratie dans les cinq pays. Il faudrait activement et constructivement qu'il participe à l'épanouissement des conditions et des institutions qui, seules, sont propres à assurer à long terme le respect des droits de la personne. Comme nous l'ont rappelé les représentants du

Conseil canadien des Églises, les atteintes aux droits de la personne sont d'abord attribuables aux divers conflits et crises économiques qui affligent la région et qui, comme il se doit, sont susceptibles de règlements dans le cadre de l'Accord Esquipulas II. En outre, il faut que le Canada s'emploie à renforcer les institutions démocratiques et la règle de droit.

Il serait donc très opportun que le gouvernement canadien crée, comme il en a l'intention, un Institut international des droits de la personne et de l'avancement démocratique. La proposition visant à créer cet institut découle d'une recommandation prise à l'unanimité par le Comité mixte spécial multipartite sur les relations extérieures du Canada. Dans son rapport final de juin 1986 intitulé *Indépendance et internationalisme*, le Comité déclare que :

En mettant sur pied des programmes d'aide financière, d'échange, de recherche et d'assistance technique en coopération avec les pays concernés, le Canada peut espérer favoriser l'avancement à long terme des droits politiques, civils et culturels, comme il contribue maintenant à l'essor économique et social à long terme de certains pays au moyen de son programme d'aide. En participant à la mise en place d'institutions politiques représentatives et d'autres institutions, de même qu'au renforcement des mécanismes qui favorisent, directement ou indirectement, le respect des droits de la personne, le Canada peut ajouter un élément de protection aux incitations et aux menaces de la politique traditionnelle.

En gardant ces objectifs à l'esprit, le gouvernement a rédigé un projet de loi visant à créer cet institut mais, jusqu'à la rédaction du présent rapport, il ne l'a pas encore déposé au Parlement. En raison de l'importance capitale que revêtent la démocratisation et les droits de la personne dans le processus de paix d'Esquipulas, nous recommandons que ce projet de loi soit présenté sans tarder tout en souhaitant vivement qu'il soit adopté au cours de la présente session parlementaire. En outre, une fois l'institut créé, nous recommandons instamment que son conseil d'administration mette sur pied un *programme Esquipulas*, conçu suivant les dispositions de l'accord en question, pour apporter une aide pratique en ce qui a trait aux droits de la personne et à l'évolution démocratique dans les cinq pays. Il faudrait prêter une attention toute particulière à l'avancement des droits de la femme.

La tenue d'élections libres et honnêtes dans les cinq pays de la région constitue l'une des conditions essentielles de l'Accord Esquipulas II. Des Centraméricains nous ont répété à maintes occasions que le Canada pourrait envoyer des observateurs pour surveiller le déroulement des élections et faire rapport objectivement des résultats. C'est ce qu'a justement fait le Canada à plusieurs reprises au Salvador, mais il a refusé d'envoyer des représentants officiels lors des élections de 1984 au Nicaragua. Nous croyons que le gouvernement devrait élaborer une politique régionale cohérente en matière de surveillance des élections et accroître les moyens dont il dispose pour porter des jugements éclairés. Il ne suffit pas, pour se faire une idée des circonstances entourant des élections, de séjourner brièvement dans un pays et de surveiller uniquement la tenue du scrutin lui-même. Au fil des ans, on a mis au point des critères au sujet de la surveillance internationale des élections.²¹ Le Canada devrait travailler activement à l'élaboration de ces critères et favoriser la collaboration internationale en vue de les appliquer. Chaque fois qu'il est possible, le gouvernement canadien devrait chercher à participer aux équipes d'observateurs internationaux afin d'en accroître la crédibilité.

Dans le cas de l'Amérique centrale, la surveillance des élections devrait être considérée comme une marque de confirmation et d'appui aux engagements pris à l'égard de la démocratisation par les signataires de l'Accord Esquipulas II. Nous devrions rechercher toutes les occasions possibles favorisant la création de mécanismes et de normes propres à la région, pour la tenue d'élections libres et honnêtes. Pour les raisons que nous avons données plus haut, nous recommandons que le

Canada appuie prioritairement la création du Parlement centraméricain. Le processus de ratification a été engagé par les vice-présidents des cinq pays intéressés et nous ne pouvons que les en féliciter et les encourager. Une fois que le Parlement centraméricain verra le jour, le Parlement canadien devrait mettre sur pied une association parlementaire Canada-Amérique centrale afin de nouer des liens avec les législateurs de cette région. En outre, le Comité recommande que le Parlement du Canada crée un *Fonds président Arias* en l'honneur du père de l'Accord Esquipulas II, en vue de fournir une aide technique et d'autres formes d'appui au Parlement centraméricain et aux assemblées législatives des cinq pays concernés. Ce fonds devrait être géré conjointement avec le programme Esquipulas de l'Institut international des droits de la personnes et de l'avancement démocratique.

Outre cette politique régionale qui devrait constituer la pierre angulaire de l'appui canadien à la démocratisation, nous pensons que le Canada ne manquera pas d'occasions pour venir en aide à ces cinq pays. Des représentants d'organismes de protection des droits de la personne ont attiré notre attention sur les graves failles qui présentent les systèmes judiciaires du Salvador et du Nicaragua. Ces lacunes sont peut-être attribuables, du moins en partie, à des problèmes fondamentaux que le Canada n'est ni en mesure ni en droit de régler, mais nous croyons que d'autres facteurs entrent en jeu, tels le manque de personnel qualifié, et c'est à ce sujet que le Canada peut faire quelque chose. Cette aide ne devrait être accordée que sur la demande et avec la collaboration des cinq gouvernements. En outre, le Canada devrait contribuer à renforcer le secteur public en Amérique centrale en réponse aux demandes d'aide urgente qui lui sont faites dans ce domaine.

Rien n'est plus dangereux pour la démocratisation et les droits de la personne en Amérique centrale que le pouvoir militaire, paramilitaire et policier excessif qui prévaut dans certains pays de la région. Plusieurs personnes que nous avons rencontrées au cours de notre voyage ont demandé expressément que le Canada offre son aide dans ce domaine. Edmondo Mulet, membre du Congrès guatémaltèque, a fait observer que le secteur public et les forces de police de son pays auraient besoin d'une aide extérieure pour leur formation. Il a signalé que l'Espagne, le Venezuela, le Mexique et l'Allemagne accordaient déjà une telle aide, mais il a ajouté que l'aide canadienne serait également très précieuse. Nous en convenons, même si nous sommes par ailleurs parfaitement conscients des risques et du caractère délicat d'une telle forme d'assistance. Nous recommandons par conséquent, que le ministère des Affaires extérieures, en consultation avec le ministère de la Défense nationale et la GRC, voie s'il est possible de fournir une telle aide et formule des recommandations au sujet des initiatives appropriées que le Canada pourrait prendre à cet égard. Cette étude devrait se faire en étroite collaboration avec les autorités civiles des pays signataires d'Esquipulas.

Cela nous amène à une dernière question de la plus haute importance pour la politique canadienne, celle de savoir comment parvenir à un juste équilibre d'une part entre la politique internationale du Canada en matière de droits de la personne et, d'autre part, l'appui canadien à Esquipulas II. D'après la récente stratégie de l'aide énoncée dans *Partageons notre avenir*, l'aide bilatérale ou gouvernement à gouvernement au développement devrait diminuer, voire même cesser, en cas de violations graves et persistantes des droits de la personne. Beaucoup d'ONG et de groupes d'églises canadiens se sont opposés à la reprise de l'aide bilatérale au Salvador en 1984 et au Guatemala en 1987. Tout en reconnaissant que les violations des droits de la personne dans ces deux pays ont beaucoup diminué par rapport à ce qu'elles étaient au début des années 80, l'un des directeurs du Conseil canadien pour la coopération internationale a témoigné en disant que les citoyens de ces pays sont encore souvent terrorisés, emprisonnés et même fréquemment assassinés lorsqu'ils tentent d'exercer leurs droits démocratiques de s'organiser et de demander des réformes. Par ailleurs, le gouvernement canadien a décidé de reprendre son aide bilatérale à ces deux pays, car

il souhaitait encourager la démocratisation qui s'était accompagnée d'une réduction importante des atteintes aux droits de la personne car, dans le cas du Guatemala, il voulait clairement manifester son appui au président Cerezo pour avoir énergiquement contribué à la signature d'Esquipulas II. Ces divergences de vues entre les organisations non-gouvernementales du Canada et le gouvernement sont dans une impasse.

D'après le Comité, il ne sera pas facile d'éliminer ce dilemme politique. On peut, au mieux, apaiser les tensions qui surgissent en raison de la politique canadienne en matière de droits de la personne et de l'objectif essentiel que constitue l'appui du processus de paix d'Esquipulas. Au cas où les droits de la personne seraient de nouveau gravement et systématiquement bafoués dans les pays de la région, le Canada devrait réduire son aide officielle ou y mettre un terme. Dans la situation actuelle, tout en surveillant d'un oeil vigilant la situation relative aux droits de la personne, le Canada devrait s'efforcer d'encourager et d'aider les cinq pays à mener à bien leur processus d'exécution des engagements qu'ils ont pris en vertu d'Esquipulas II au chapitre de la démocratisation et des droits de la personne.

L'aide économique et humanitaire

Lorsque les membres du Comité ont demandé au président Arias comment le Canada pourrait faciliter le processus de paix, il a répondu : «Vous pouvez nous aider de nombreuses façons en participant, par exemple, à la construction de 80 000 logements.» Il a ajouté que les démocraties occidentales devraient «aiguillonner» économiquement toute la région. Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada a fait la même remarque devant le Comité en disant :

Tout engagement sérieux pris au début du processus de paix doit être suivi de l'engagement formel d'encourager le développement économique de la région.

Dans les années 80, le Canada a considérablement accru son aide économique à l'Amérique centrale. Suite à la récente décision de mettre en train un programme bilatéral au Guatemala, le Canada offre (ou offrira bientôt) des programmes d'aide intergouvernementaux dans les cinq pays signataires d'Esquipulas. Au cours de la période quinquennale 1982 — 1987, le Canada a affecté plus de 105 millions de dollars à l'aide bilatérale, y compris l'aide alimentaire bilatérale et les fonds administrés par les missions.²² Avec en outre les fonds de contrepartie pour les ONG, le Programme de coopération avec le monde des affaires et le Centre de recherches pour le développement international, l'aide canadienne pour cette période a atteint le chiffre de 167,5 millions de dollars. Elle a été répartie entre les cinq pays de la région de la façon suivante : le Costa Rica, 44,3 millions de dollars; le Salvador, 10,6 millions de dollars (avec en plus une marge de crédit de 8 millions de dollars utilisée à partir de 1986); le Guatemala n'a reçu aucune aide bilatérale au cours de cette période, mais a bénéficié d'un total de 13 millions de dollars provenant d'autres sources; le Honduras, 43,7 millions de dollars et le Nicaragua 40,9 millions de dollars.²³ Outre les programmes propres à chaque pays, le Canada offre également un programme régional qui permet d'aider certains organismes comme la Confédération centraméricaine des universités (CSUCA), le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) et l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP). Enfin, le Canada appuie également des organismes internationaux comme le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCNUR), dont le travail est vital en Amérique centrale, comme ailleurs dans le monde.

Nous n'avons pas l'intention de passer en revue le programme d'aide du Canada dans la région. Nous souhaitons, par contre, faire part de nos conclusions et de nos recommandations à la lumière

du processus de paix. Dans cette perspective, le Canada doit, en priorité, participer activement à la création d'un Fonds spécial pour l'Amérique centrale et y investir sans tarder et de façon substantielle. Il n'est pas possible de savoir le montant qui sera recueilli, mais le Canada ne devrait pas se ranger dans le camp des pays attentistes. Nous recommandons que 100 millions de dollars soient affectés à un fonds spécial, appelé *Fonds Esquipulas*, pour une période de cinq ans. Une fois ajouté aux dépenses prévues actuellement, ce fonds augmenterait considérablement l'aide du Canada en Amérique centrale durant les cinq prochaines années. En plus de manifester son propre engagement, le Canada devrait montrer à la communauté internationale la voie politique à suivre et s'employer activement sur le plan diplomatique à réaliser le Fonds spécial. C'est seulement de cette façon, croyons-nous, que le Canada et d'autres pays de même conviction que lui, pourront transformer les déclarations de bonnes intentions en un programme d'aide efficace et opportun.

Tout en préparant sa participation au fonds spécial, le Canada devrait faire un examen approfondi des ressources qui lui permettraient de contribuer à un effort international coordonné. Les programmes canadiens devraient poursuivre deux objectifs : le renforcement des institutions régionales et le problème de la pauvreté. En ce qui concerne le régionalisme, Esquipulas II ne commencera à réaliser son potentiel que s'il mène à la construction ou, dans certains cas, à la reconstruction d'une économie régionale. Gabriel Siri écrit à ce sujet :

Le marché commun centraméricain a été l'une des victimes les plus douloureuses de la récession économique. Les échanges commerciaux entre les pays, qui dans le passé étaient la force d'impulsion du secteur industriel, ont brusquement baissé pour retomber au niveau du début des années 60 (moins d'un tiers des chiffres enregistrés au cours de la période record 1979-1980).²⁴

Et Siri d'ajouter : « Il faut, aujourd'hui plus que jamais, réactiver le processus d'intégration de façon à tirer avantage de l'impulsion qu'un marché interne plus vaste peut donner et de la possibilité de négocier collectivement avec le reste du monde. » Le Canada devrait appuyer la réforme du Marché commun lorsque l'occasion se présentera et, sinon, favoriser le processus d'intégration par tous les moyens possibles, en se joignant par exemple à la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) ou, à défaut, en augmentant les marges de crédit ainsi que la portée d'autres formes d'aide.

Un autre objectif essentiel de l'appui du Canada à une sorte d'Esquipulas économique devrait viser l'amélioration du niveau de vie des Centraméricains les plus pauvres et l'augmentation de leur productivité. Cela correspond au premier principe de la nouvelle charte de l'APD du Canada, énoncé dans la stratégie d'aide *Partageons notre avenir* : « L'aide publique au développement accordée par le Canada, a pour objet primordial d'aider les pays et les populations les plus pauvres du globe. »²⁵ En matière d'aide aux institutions régionales, le Canada devrait accorder la priorité à celles qui se spécialisent dans les soins de santé, l'éducation et la formation des démunis. Le rôle essentiel des femmes dans ces domaines du développement devrait être reconnu et encouragé. En outre, le Canada devrait façonner ses programmes bilatéraux d'aide au développement suivant la détermination des gouvernements centraméricains eux-mêmes à améliorer le sort de leurs habitants les plus pauvres. D'après certaines ONG canadiennes, le gouvernement du Nicaragua en particulier s'attache fortement à mettre en place des programmes de soins de santé et d'alphabétisation. Par conséquent, nous recommandons que le Canada mette au point un programme d'aide axé sur la pauvreté et, ce faisant, reconnaisse et appuie l'engagement sans réserve du Nicaragua à l'égard de ces mêmes objectifs.

Alors que les pays d'Amérique centrale demeurent essentiellement ruraux, nous avons appris, au cours de notre visite, ce qu'était l'explosion urbaine dans la région et nous avons été témoins de la

pauvreté extrême qui régnait dans certaines villes. Nous avons visité un quartier de Managua dont les 3 000 habitants ne disposaient que de trois robinets d'eau potable. La Fédération canadienne des maires et des municipalités, avec l'appui de l'ACDI, a lancé un Programme d'aide internationale pour le Tiers monde. Nous l'en félicitons et lui demandons avec insistance de mettre au point un Programme d'aide spéciale pour l'Amérique centrale. En outre, nous recommandons que des municipalités canadiennes soient jumelées avec des municipalités centraméricaines pour participer à des échanges et prévoir une aide technique.

Enfin, nous aimerions souligner qu'il est important pour le Canada de rechercher toutes les occasions d'aider les réfugiés dans le cadre d'Esquipulas II. Au cours de notre visite en Amérique centrale, nous avons pris conscience des énormes problèmes liés au déplacement des personnes par suite du conflit. Nous avons également appris que dans certains cas, les réfugiés retournent dans leur pays d'origine. Ainsi, des réfugiés guatémaltèques au Mexique, des réfugiés salvadoriens au Honduras et des Indiens Miskito du Nicaragua, qui avaient fui au Honduras, retournent maintenant en grand nombre dans leur pays. Le président Ortega, au cours d'un entretien que nous avons eu avec lui, nous a parlé de la situation désespérée de ces gens et nous a dit que l'aide du Canada serait bienvenue. Nous recommandons que le gouvernement veille à disposer de fonds de prévoyance afin de pouvoir répondre rapidement et avec souplesse aux besoins des réfugiés qui essaient de rentrer dans leurs pays d'origine.

Le Comité souhaite par ailleurs exprimer ses profondes inquiétudes devant le fait que certains réfugiés seraient contraints, rapporte-t-on, de retourner dans leurs pays malgré de graves dangers et de mauvaises conditions de réinstallation. Nous avons appris que de telles pressions s'exerçaient sur les réfugiés salvadoriens au Honduras, dans trois camps notamment : Colomocagua, San Antonio et Mesa Grande. Nous recommandons que le Canada appuie sans réserve les efforts du Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés ainsi que ceux d'autres organismes visant à protéger les réfugiés dans ces camps et dans d'autres. Nous demandons instamment à tous les gouvernements de respecter les droits des réfugiés et, plus précisément, d'observer la déclaration de l'Accord Esquipulas II voulant que :

Les gouvernements d'Amérique centrale s'engagent à s'occuper d'urgence du flot des réfugiés ou personnes déplacées à la suite de la crise dans la région, en leur offrant protection et assistance, notamment en matière de santé, d'éducation, de travail et de sécurité. Ils faciliteront également leur rapatriement, réinstallation ou établissement sur une base facultative et individuelle.

La représentation diplomatique

La représentation diplomatique canadienne en Amérique centrale est insuffisante. Malgré leur savoir et leurs capacités, nos diplomates sont débordés devant tout ce qu'on attend d'eux et tout ce qu'on leur demande. Il est clair que dans les circonstances actuelles, ils ne pourraient assumer les responsabilités supplémentaires que suppose le soutien du Canada au processus de paix.

Le Comité pense qu'il faut améliorer notre représentation diplomatique dans la région pour manifester notre soutien au processus de paix, à la démocratisation et au développement. Nous savons que le ministère des Affaires extérieures est actuellement assujéti à de strictes conditions de fonctionnement qui lui sont imposées par les compressions budgétaires. Aussi, la mesure que nous proposons exigera essentiellement le redéploiement de nos ressources dans la région et, aussi, l'affectation de quelques fonds publics, de manière à assurer l'efficacité maximale de la présence canadienne et, en même temps, de manifester clairement notre soutien à l'ensemble de la région.

Actuellement, le Canada a un ambassadeur à San José, au Costa Rica, qui est aussi accrédité auprès du Panama au sud et du Nicaragua, du Salvador et du Honduras, au nord : soit de cinq pays en tout. L'ambassadeur dispose d'un personnel formé de dix-huit Canadiens (c'est-à-dire d'un personnel canadien en provenance du Canada), tous, sauf un, résidant à San José. De plus, il peut compter sur le soutien de divers employés recrutés localement. Le seul Canadien qui se trouve à l'extérieur du Costa Rica est un adjoint posté à Tegucigalpa, au Honduras. Le Guatemala relève de l'ambassadeur du Canada au Mexique, quoique nous y soyons représentés par un bureau comptant sept employés canadiens en provenance du Canada et qui travaillent sous la direction d'un chargé d'affaires. Dans le présent rapport, nous nous en tiendrons exclusivement aux employés canadiens en provenance du Canada qui se trouvent dans la région.

De l'avis du Comité, l'idéal serait que le Canada ait une ambassade dans chacun des cinq pays. Un seul ambassadeur ne suffit pas à la tâche d'autant plus que la charge de travail augmentera en raison de la vérification politique qui s'impose en tant qu'élément essentiel d'Esquipulas II. Nous pensons qu'il est urgent de nommer un agent politique dans chacun des pays signataires de l'Accord Esquipulas. Comme solution minimale à l'insuffisance de la représentation canadienne dans la région, le Comité recommande énergiquement de nommer un chargé d'affaires au Nicaragua qui relèverait de notre ambassadeur au Costa Rica, et d'élever notre représentation au Guatemala au rang d'ambassade. Nous recommandons également que le gouvernement envisage de nommer des chargés d'affaires au Salvador et au Honduras qui relèveraient de notre ambassadeur au Guatemala. Nos recommandations pourront entraîner une légère augmentation en Amérique centrale de notre personnel en provenance du Canada ainsi qu'un certain redéploiement de nos ressources du Costa Rica. Mais l'intérêt pour le Canada d'avoir «des antennes» dans chacun de ces pays serait considérable. Nous améliorerions notre efficacité à un moment critique et nous ferions un meilleur usage de nos ressources limitées. Notre crédibilité y gagnerait à un coût relativement modeste pour le trésor public.

L'ambassade de San José demeurerait la plus importante dans la région et l'ambassadeur assumerait une responsabilité spéciale pour toutes les institutions régionales existantes et à venir. Cette dernière attribution viserait le marché commun centraméricain, le Parlement centraméricain et le Bureau d'aide du Canada pour la région qu'on prévoit déjà établir à San José. En accordant une importance spéciale aux institutions régionales, le Canada manifesterait de nouveau et clairement son approbation du processus de paix régional et de tous les efforts d'intégration régionale, considérant ces mesures comme essentielles à l'intégrité et à l'autodétermination de chacun des cinq pays.

Le Comité reconnaît également l'utilité du poste récemment créé «d'ambassadeur itinérant» en Amérique latine. À notre avis, cet ambassadeur pourrait être spécialement chargé de la coordination essentielle des efforts du Canada visant à susciter au sein des divers organismes internationaux intéressés, un appui multilatéral pour l'Accord Esquipulas II et le processus de paix en Amérique centrale. Cet ambassadeur pourrait donc servir à la fois de catalyseur et d'interlocuteur, organisant même des rencontres où les directeurs canadiens d'institutions financières internationales (Banque mondiale, FMI et Banque inter-américaine de développement) ainsi que nos représentants aux Nations unies et aux organismes affiliés, pourraient débattre des politiques et stratégies du Canada. En bref, l'ambassadeur itinérant serait chargé de faire le joint entre les cercles intérieur et extérieur de l'Amérique centrale de façon pratique et souple.

PARTIE V : CONCLUSION

NOTES AU BAS DES PAGES

L'un des aspects les plus satisfaisants de nos travaux jusqu'à présent a été de découvrir que nous partageons fondamentalement les mêmes convictions au regard du processus de paix en Amérique centrale. Il y a eu bien sûr quelques divergences de vue parmi les cinq membres du Comité à propos de telle ou telle question, mais en général, l'expérience vécue au cours des derniers mois nous a permis de rapprocher nos points de vue. Nous aimerions souligner ici que le présent rapport ainsi que toutes les recommandations qu'il renferme ont fait l'unanimité, ce qui indique clairement que tous les partis représentés à la Chambre des communes et, partant, la grande majorité des Canadiens qui s'intéressent à la question, pourraient et devraient s'unir, dans le même sentiment, pour appuyer le processus de paix en Amérique centrale.

Les thèmes abordés dans notre rapport sont clairs et, à notre avis, concluants. Le Canada devrait appuyer les cinq pays qui s'efforcent par eux-mêmes de parvenir à une paix durable en optant pour la démocratie et le développement. Notre pays devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour encourager le dialogue au sein des pays d'Amérique centrale et entre eux et, en particulier, pour les aider à trouver des solutions régionales à leurs problèmes. Nous croyons que le Canada doit jouer un rôle de premier plan et s'efforcer de mobiliser l'appui international au processus de paix. Nous pourrions ainsi être les alliés les plus sincères et les plus utiles des pays signataires d'Esquipulas II.

Enfin, nous lançons un appel au groupe des cinq. Vous avez, leur dirons-nous, instauré un processus qui peut revêtir une importance considérable pour vos pays ainsi que pour la recherche de la paix dans le monde entier. Nous vous adressons tous nos vœux en vous demandant de persévérer dans cette démarche, contre vents et marées. Nous vous félicitons de vos efforts et vous promettons notre appui.

11. *Ibid.*, fascicule 139.

12. Gabriel Sini, directeur du bureau de recherches, Commission canadienne pour l'Amérique latine, «*External Cooperation Plans for the Establishment of Central America*», document présenté lors de la Conférence sur la paix et le développement en Amérique centrale, tenue à Oxford (Angleterre) les 9 et 10 avril 1982.

13. «*Contadora 21-Point Peace Plan for U.S.-Nicaragua Talks*», *Center Through the Americas*, Centre pour la paix internationale, décembre 1983.

14. Le groupe des Canadiens comprend le Panama, la Colombie, le Venezuela et le Mexique. Le Groupe de soutien se compose de l'Argentine, de l'Uruguay, du Brésil, et du Pérou.

15. Accord de la 3^e réunion de la Commission exécutive Esquipulas II, Guatemala le 7 avril 1985, et publié dans le document de l'Assemblée générale des Nations unies A/42/943, S/19754. Le gouvernement du Guatemala a interprété le mot «*espagnol*» utilisé ici traduisant par «*en action*» les mots «*en proceso*», ce qui signifie plutôt «*en cours*».

NOTES AU BAS DES PAGES

1. Pour reprendre les propos de M. Hal Klepak, professeur au Collège militaire royal de Saint-Jean, *Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial sur le processus de pacification en Amérique centrale*, fascicule 4:16.
2. *The Military Balance* (1978-1979; 1980-1981; 1981-1982; 1987-1988), Institut international d'études stratégiques.
3. *World Armaments and Disarmament: SIPRI Yearbook*, 1984, (Stockholm, SIPRI), p. 531.
4. Richard Millett, «*The Central American Militaries*», dans *Armies and Policies in Latin America*, Lowenthal, Abraham F. et J. Samuel Fitch (éditeurs), New York, 1986.
5. *Handbook on Honduras*, (Ambassade des États-Unis, Tegucigalpa, 1988), p. 13.
6. S.N. MacFarlane, *La rivalité entre les superpuissances et la politique soviétique dans le bassin des Caraïbes*, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, Les cahiers de l'Institut, n° 1, p. 39-40.
7. Il est assez difficile d'obtenir des données internationales fiables sur l'aide militaire soviétique. Selon des sources américaines, toutefois, le Nicaragua aurait reçu 850 tonnes d'armement du bloc soviétique. Ce chiffre aurait atteint 18 000 tonnes en 1985. Robert A. Pastor, *Condemned to Repetition: The United States and Nicaragua* (Princeton, 1987), p. 254.

Les États-Unis évaluent à 2 milliards de dollars tout le matériel militaire soviétique fourni au Nicaragua depuis la révolution (Linda Robinson, «Peace in Central America?» *Foreign Affairs*, vol. 66, n° 3, 1987-1988), p. 607.
8. *Foreign Affairs*, p. 605-6.
9. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 4:16.
10. *Ibid.*, fascicule 1:18.
11. *Ibid.*, fascicule 1:19.
12. Gabriel Siri, directeur du bureau du Mexique, Commission économique pour l'Amérique latine, «*External Cooperation Plans for the Rehabilitation of Central America*», Document présenté lors de la Conférence sur la paix et le développement en Amérique centrale, tenue à Oxford (Angleterre) les 9 et 10 avril 1988.
13. «Contadora 21-Point Peace Plan» dans *U.S.-Nicaragua Talks: Going Through the Motions*, Centre pour la paix internationale, décembre 1983.
14. Le groupe de Contadora comprend le Panama, la Colombie, le Venezuela et le Mexique. Le Groupe de soutien se compose de l'Argentine, de l'Uruguay, du Brésil, et du Pérou.
15. Accord de la 5^e réunion de la Commission exécutive Esquipulas II, document adopté à Guatemala le 7 avril 1988, et publié dans le document de l'Assemblée générale des Nations unies A/42/948, S/19764. Le gouvernement canadien a interprété l'expression espagnole initiale, ici traduite par «in setting up» (en mettant en place), comme signifiant plutôt «en concevant».

16. *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 3:19.
17. Ralph W. Woodward, Jr., *Central America: A Nation Divided*, Oxford University Press, 1976.
18. Gabriel Siri, «*External Cooperation Plans for the Rehabilitation of Central America*».
19. Mémoire de la Commission économique sur l'Amérique latine présenté à la Commission bipartite nationale des États-Unis sur l'Amérique centrale et cité dans son document intitulé *Report*, janvier 1984, p. 23.
20. Nations unies, Assemblée générale, «Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale», Document A/Res/42/231, 20 mai 1988.
21. Voir *Guidelines for International Election Observing*, *International Human Rights Law Group*, Washington, 1984.
22. Toutes les ambassades du Canada disposent d'un fonds et gèrent ainsi un budget annuel qui peut atteindre plusieurs centaines de milliers de dollars. Les crédits affectés à ce fonds sont dépensés sous l'autorité de l'ambassadeur, surtout pour de modestes projets d'infrastructure locale.
23. ACDI, Notes d'information sur l'aide canadienne au développement.
24. Gabriel Siri, «*External Cooperation Plans for the Rehabilitation of Central America*», p. 2.
25. Agence canadienne de développement international, *Partageons notre avenir*, Ottawa 1987, p. 23.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Le Comité spécial sur le processus de pacification en Amérique centrale recommande ce qui suit:

Généralités

1. Le Canada devrait faire tout ce qu'il peut pour soutenir les cinq pays d'Amérique centrale dans leurs initiatives de paix, par les moyens que ces pays jugent utiles.
2. Le Canada devrait jouer un rôle important en mobilisant la communauté internationale — les institutions multilatérales et un large éventail de puissances intermédiaires notamment — en faveur de la paix, de la démocratie et du développement en Amérique centrale.

Vérification

3. Le Canada, à la demande officielle de la Commission exécutive d'Esquipulas II, devrait participer à un groupe technique auxiliaire pour concevoir des mécanismes de vérification et de contrôle afin de satisfaire aux exigences d'Esquipulas II en matière de sécurité.
4. Lorsque viendra le temps, après la mise sur pied d'un groupe technique auxiliaire officiel, de constituer une force de vérification selon un modèle déterminé, et que le Canada sera invité par les cinq parties à y participer, alors il faudrait acquiescer à cette demande. Le Canada devrait aussi envisager d'un oeil favorable l'éventualité de participer à des arrangements qui ne concernent que certains ou même un seul des cinq pays, à condition qu'aucun d'eux ne s'oppose officiellement à la participation du Canada.
5. En réponse aux demandes présentées au Canada par les pays centraméricains en vue d'obtenir ses conseils en matière de vérification, le gouvernement canadien devrait insister pour que toute mission se déroule dans le cadre d'un mandat clairement défini et sous l'autorité d'un organisme international responsable comme les Nations unies ou l'Organisation des États américains. En outre, le Canada devrait fortement encourager, de préférence, un grand nombre de pays à participer à une éventuelle force internationale de vérification.

Les droits de la personne et l'avancement démocratique

6. Le Canada devrait contribuer à l'efficacité des Comités de réconciliation nationale et offrir son aide aux gouvernements de la région qui la lui demandent.
7. Le Canada devrait faire plus que s'ériger en juge de l'évolution des droits de la personne et de la démocratie dans les cinq pays. Il faudrait, activement et constructivement, qu'il participe à

l'épanouissement des conditions et des institutions qui, seules, sont propres à assurer à long terme le respect des droits de la personne.

8. En raison de l'importance capitale que revêt la démocratisation et les droits de la personne dans le processus de paix d'Esquipulas, le Comité recommande que le gouvernement présente sans tarder un projet de loi visant à créer l'Institut international des droits de la personne et de l'avancement démocratique, tout en souhaitant vivement qu'il soit adopté au cours de la présente session parlementaire. En outre, une fois l'Institut créé, nous recommandons instamment que son conseil d'administration mette sur pied un *Programme Esquipulas* pour apporter une aide pratique aux cinq pays. Il faudrait prêter une attention toute particulière à l'avancement des droits de la femme.

9. La surveillance des élections en Amérique centrale devrait être considérée comme une marque de confirmation et d'appui aux engagements pris à l'égard de la démocratisation par les signataires de l'Accord Esquipulas II. Nous devrions rechercher toutes les occasions possibles favorisant la création de mécanismes et de normes propres à la région, pour la tenue d'élection libres et honnêtes.

10. Le Canada devrait appuyer prioritairement la création du Parlement centraméricain et, une fois que cette institution verra le jour, le Parlement canadien devrait mettre sur pied une association parlementaire Canada-Amérique centrale afin de nouer des liens avec les législateurs de cette région.

11. Le Parlement du Canada devrait créer un *Fonds Président Arias* en vue de fournir une aide technique et d'autres formes d'appui au Parlement centraméricain et aux cinq assemblées législatives d'Amérique centrale.

12. Le ministère des Affaires extérieures, en consultation avec le ministère de la Défense nationale et la GRC, devrait voir s'il est possible au Canada de fournir une aide pour la formation des forces militaires et policières aux cinq pays centraméricains et formuler des recommandations au sujet des initiatives appropriées que le Canada pourrait prendre à cet égard.

13. Le Canada devrait appuyer la démocratisation et les droits de la personne dans les cinq pays en apportant une aide et une formation technique pour les systèmes judiciaires et d'autres éléments du secteur public.

14. Pour parvenir à un juste équilibre d'une part entre la politique internationale du Canada en matière des droits de la personne et, d'autre part, l'appui canadien au processus de paix de l'Amérique centrale, le Canada devrait adopter une politique visant à encourager et à aider les cinq pays à mener à bien le processus d'exécution des engagements qu'ils ont pris en vertu d'Esquipulas II au chapitre de la démocratisation et des droits de la personne. En même temps, le Canada devrait continuer à surveiller d'un oeil vigilant la situation relative aux droits de la personne et, au cas où ces droits seraient de nouveau gravement et systématiquement bafoués dans les pays de la région, le Canada devrait réduire son aide officielle au développement ou y mettre un terme.

L'aide économique et humanitaire

15. En plus des dépenses prévues actuellement, le Canada devrait affecter 100 millions de dollars à un fonds spécial, appelé *Fonds Esquipulas*, pour une période de cinq ans afin de faciliter le développement économique de l'Amérique centrale. En plus de manifester son propre engagement, le Canada devrait montrer à la communauté internationale la voie politique à suivre et s'employer activement sur le plan diplomatique afin d'instituer ce fonds spécial pour l'Amérique centrale.

16. La participation du Canada à ce fonds devrait viser deux objectifs primordiaux : le renforcement des institutions régionales et le problème de la pauvreté.

17. En aidant les institutions régionales, le Canada devrait appuyer la réforme du Marché commun centraméricain et envisager de se joindre à la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) ou, à défaut, augmenter les marges de crédit ou autres formes d'aide.

18. En accordant son aide aux institutions régionales, le Canada devrait accorder la priorité à celles qui se spécialisent dans les soins de santé, l'éducation et la formation des démunis. Le rôle essentiel des femmes dans ces domaines du développement devrait être reconnu et encouragé. En outre, le Canada devrait façonner ses programmes bilatéraux d'aide au développement suivant la détermination des gouvernements centraméricains eux-mêmes à améliorer le sort de leurs habitants les plus pauvres. En mettant au point un programme d'aide pour l'Amérique centrale axé sur la pauvreté, le Canada devrait reconnaître et appuyer l'engagement sans réserve du Nicaragua à l'égard de ces mêmes objectifs.

19. Pour favoriser le développement des villes centraméricaines et partant, régler le problème de la pauvreté urbaine sans cesse croissante, le Comité demande instamment à la Fédération canadienne des maires et des municipalités de lancer, en coopération avec l'ACDI, un programme spécial d'aide internationale pour l'Amérique centrale. En outre, nous recommandons que des municipalités canadiennes soient jumelées avec des municipalités centraméricaines.

20. En raison des problèmes considérables que connaissent les personnes déplacées, le Canada devrait disposer de fonds de prévoyance afin de pouvoir répondre rapidement et avec souplesse aux besoins des réfugiés qui rentrent dans leur pays d'origine.

21. Le Canada devrait appuyer sans réserve les efforts du Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés ainsi que ceux d'autres organismes visant à protéger les réfugiés dans ces camps et dans d'autres. Nous demandons instamment à tous les gouvernements de respecter les droits des réfugiés et, plus précisément, d'observer l'Accord Esquipulas II. Le dernier souligne combien il est urgent d'accorder aux réfugiés et aux autres personnes déplacées protection et aide humanitaire et de faciliter leur rapatriement volontaire ou leur réinstallation.

Représentation diplomatique

22. Il faudrait améliorer notre représentation diplomatique dans la région pour manifester notre soutien au processus de paix, à la démocratisation et au développement. De l'avis du Comité, l'idéal serait que le Canada ait une ambassade dans chacun des cinq pays. Comme solution minimale à l'insuffisance de la représentation canadienne, nous recommandons de nommer un chargé d'affaires au Nicaragua, et d'élever notre représentation au Guatemala au rang d'ambassade. Nous recommandons également que le gouvernement envisage de nommer des chargés d'affaires au Salvador et au Honduras.

23. L'ambassade de San José, au Costa Rica, continuerait d'être la plus importante dans la région et assumerait une responsabilité spéciale pour toutes les institutions régionales existantes et à venir. En outre, nous recommandons que l'ambassadeur itinérant en Amérique latine soit spécialement chargé de la coordination essentielle des efforts du Canada visant à susciter un appui multilatéral à l'Accord Esquipulas II et au processus de paix en Amérique centrale. Cet ambassadeur servirait à la fois de catalyseur et d'interlocuteur.

14 JANVIER 1983

1. La communauté internationale devrait encourager et offrir d'aider les cinq pays centraméricains à appliquer les dispositions de l'Accord Esquipulas II relatives à la démocratisation, en assurant notamment le respect des droits de la personne et l'établissement d'institutions démocratiques.
2. De l'avis du Comité, en signant Esquipulas II, les cinq pays centraméricains ont fait un premier pas de géant vers la paix. Il incombe maintenant à la communauté internationale de faire sa part en fournissant d'urgence une aide économique supplémentaire appréciable à l'ensemble de la région.
3. Il importe d'aider les cinq pays centraméricains à diversifier leurs relations économiques internationales et autres et à réduire ainsi leur dépendance à l'égard de deux pays : les États-Unis et l'Union soviétique.
4. Pour respecter l'esprit de l'Accord Esquipulas II et pour encourager les négociations de Sapoá, les États-Unis devraient mettre fin à leur embargo économique contre le Nicaragua et cesser de s'opposer à l'octroi de prêts au Nicaragua par les institutions financières internationales. En outre, il faudrait encourager les États-Unis à maintenir leur décision de ne plus fournir une aide militaire aux Contras. La participation des États-Unis au Fonds spécial pour l'Amérique centrale sera également importante pour le succès de celui-ci.
5. Dans le même esprit de coopération internationale prévue par l'Accord Esquipulas II, nous invitons les Soviétiques à participer à un effort multilatéral visant à assurer la reprise économique et le développement de toute l'Amérique centrale.
6. Le Comité nourrit l'espoir que le Salvador et Washington envisageront sérieusement la possibilité qu'un cessez-le-feu intervienne dans la guerre civile au Salvador.
7. Le Comité invite instamment les parties adverses au Nicaragua à poursuivre les négociations de Sapoá. Si l'une ou l'autre des deux parties ne négocie pas de bonne foi, elle risque de trahir l'Accord Esquipulas et de semer immédiatement les germes de nouvelles complications.

Avril 1984

M. MacEachron, ministre des Affaires étrangères, se rend au Costa Rica, au Nicaragua, au Honduras et en Colombie pour y recueillir des données de première main sur les conditions qui suscitent l'intervention militaire et l'afflux croissant de réfugiés. À son retour, il propose de redistribuer si on le lui permet, à la contribution d'une commission de contrôle et de vérification (CCV).

LE PROCESSUS DE PAIX EN AMÉRIQUE CENTRALE: CHRONOLOGIE DES RÉCENTES INITIATIVES MULTILATÉRALES

Le 9 janvier 1983

Les ministres des Affaires étrangères de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela se réunissent dans l'Île de Contadora, au Panama, publient une déclaration et créent le Groupe de Contadora.

Les 12 et 13 avril 1983

Les ministres des Affaires étrangères du Groupe de Contadora établissent leurs premiers contacts officiels avec les pays directement concernés et y effectuent des visites. Comme suite à ces consultations, il est convenu d'entamer une série de réunions conjointes entre les ministres des Affaires étrangères du Groupe de Contadora et leurs homologues des cinq pays d'Amérique centrale. Les trois premières réunions, qui ont toutes eu lieu à Panama, se sont respectivement déroulées les 20 et 21 avril, du 28 au 30 mai et du 28 au 31 juillet 1983.

Le 17 juillet 1983

Les présidents des pays du Groupe de Contadora se réunissent à Cancun, au Mexique. La déclaration publiée à cette occasion propose des directives applicables au processus de négociation ainsi que des engagements précis dont le respect devrait garantir le rétablissement de la paix dans la région.

Les 7 et 9 septembre 1983

Le Groupe de Contadora et les ministres des Affaires étrangères de l'Amérique centrale se réunissent de nouveau à Panama. Se fondant sur la déclaration de Cancun, ils adoptent, le 9 septembre, une déclaration d'objectifs, qui en compte 21 au total. Ce document énonce les principes sur lesquels devrait reposer une solution éventuelle aux problèmes de l'Amérique centrale, et définit des domaines précis de négociation de même que le mandat relatif à la rédaction des instruments juridiques et des mécanismes essentiels.

Le 8 janvier 1984

À l'issue d'une réunion conjointe du Groupe de Contadora et des ministres des Affaires étrangères de l'Amérique centrale à Panama, on adopte un document exposant les principes de mise en application des engagements pris dans la déclaration d'objectifs.

Avril 1984

M. MacEachen, ministre des Affaires extérieures, se rend au Costa Rica, au Nicaragua, au Honduras et en Colombie pour y recueillir des données de première main sur les problèmes que suscitent l'intervention militaire et l'afflux croissant de réfugiés. À son retour, il propose de contribuer, si on le lui demande, à la constitution d'une commission de contrôle et de vérification (CCV).

Juin 1984

Le Groupe de Contadora présente un projet d'accord officiel pour la paix et la coopération en Amérique centrale, qui expose les principaux points sur lesquels il faut s'entendre, à savoir: les mesures internes à prendre pour rétablir la paix, une proposition en vue de l'adhésion des États centraméricains à différents traités internationaux ou de leur ratification par ces mêmes États, l'intensification de l'intégration économique dans la région, des mesures de sécurité et des méthodes de vérification réciproques.

Juillet 1984

Le Groupe de Contadora demande officiellement aux autorités canadiennes de se prononcer sur le processus de vérification. Des observations (y compris des critères de base en vue de la constitution d'une commission de contrôle et de vérification) sont soumises le 23 août.

Le 7 septembre 1984

Un nouveau projet d'accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale est présenté aux ministres des Affaires étrangères de l'Amérique centrale à la septième réunion conjointe du Groupe de Contadora et des ministres des Affaires étrangères centraméricains à Panama. Les gouvernements centraméricains ont jusqu'au 15 octobre pour se prononcer sur la question.

Le 21 septembre 1984

Le Nicaragua fait savoir qu'il est disposé à ratifier le deuxième projet d'accord de Contadora. Le Honduras, le Salvador et le Costa Rica s'étaient initialement montrés disposés à le ratifier, mais les États-Unis parviennent à les convaincre de reconsidérer la question. Les trois pays commencent à soulever des objections.

Le 20 octobre 1984

Le Honduras, le Salvador et le Costa Rica présentent au Groupe de Contadora une contre-proposition appelée Acte de Tegucigalpa, que le Nicaragua rejette aussitôt.

Décembre 1984

Le gouvernement fournit à titre confidentiel des commentaires détaillés sur certains points touchant la sécurité figurant dans le deuxième projet d'accord et sur les propositions et amendements de l'*Acte de Tegucigalpa*. De juillet 1984 à août 1985, le Canada a modifié ses observations à quatre reprises à la demande du Groupe de Contadora.

Les 12 et 13 septembre 1985

Les ministres des Affaires étrangères du Groupe de Contadora présentent une autre version de l'Accord de Contadora, qui inclut un grand nombre des propositions faites par le Canada au sujet des mécanismes de vérification et de contrôle. Le 11 novembre, le Nicaragua, rejette le plan parce qu'il n'interdit pas la présence militaire américaine dans la région.

Les 24 et 25 mai 1986

Esquipulas I — Première réunion des cinq présidents centraméricains. Ils ne parviennent pas à s'entendre sur l'ébauche du traité de Contadora, le Nicaragua s'obstinant à ne pas signer tant que les États-Unis n'auront pas cessé d'aider les Contras. On propose la création d'un parlement centraméricain.

Le 7 août 1987

Esquipulas II — Les cinq présidents centraméricains adhèrent à un plan de paix régional proposé par le président Arias du Costa Rica.

Le 24 mars 1988

Des représentants du gouvernement sandiniste et des contras acceptent à Sapoa, au Nicaragua, de respecter une trêve de 60 jours à compter du 1^{er} avril. D'autres propositions prévoient, notamment, l'amnistie progressive des quelque 3 300 prisonniers d'opinion détenus au Nicaragua, le retour des exilés et le déplacement des contras vers les zones de trêve à l'intérieur des frontières nicaraguayennes.

Le 7 avril 1988

La Commission exécutive des ministres des Affaires étrangères se réunit et décide d'inviter le Canada, la République fédérale d'Allemagne et l'Espagne à former un Groupe technique auxiliaire chargé de mettre au point un mécanisme de vérification et de contrôle conformément aux stipulations de l'Accord Esquipulas II. Cette décision devra être confirmée à une réunion subséquente.

Les 21 et 22 juin 1988

La Commission exécutive des ministres des Affaires étrangères, réunie à Tegucigalpa, ne parvient pas à concilier les points de vue du Honduras et du Nicaragua au sujet du recours à la Cour internationale de Justice et ne peut, par conséquent, lancer l'invitation à constituer le Groupe technique auxiliaire.

Fin juin

On rapporte que les cinq présidents centraméricains veulent tenir une réunion au sommet à San Salvador, le 7 août 1988. Ce jour marque le 1^{er} anniversaire de la signature de l'Accord Esquipulas II.

PROCÉDURE D'INSTALLATION D'UNE PAIX SOLIDE ET DURABLE EN AMÉRIQUE CENTRALE

ANNEXE A

L'ACCORD ESQUIPULAS II

Nous, les présidents des Républiques du Guatemala, du Salvador, du Honduras, du Nicaragua et du Costa Rica — encouragés par la vision et la persévérance du Groupe de Contadora et de son Groupe d'appui, forts de l'appui de tous les gouvernements et pays du monde, des principales organisations internationales, de la Communauté économique européenne et de sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, inspirés par Esquipulas 1^{er} et réunis à Ciudad de Guatemala les 6 et 7 août 1987 pour négocier le Plan de paix présenté par le gouvernement du Costa Rica, sont convenus de :

relever pleinement le défi historique consistant à façonner un avenir de paix pour l'Amérique centrale.

s'engager à lutter pour la paix et éliminer la guerre.

faire en sorte que le dialogue l'emporte sur la violence, et la raison sur la rancœur.

dédier leurs efforts de paix à la jeunesse de l'Amérique centrale qui, depuis de nombreuses générations, est frustrée dans ses aspirations légitimes à la paix, la justice sociale, la liberté et la réconciliation.

établir le Parlement centro-américain en guise de symbole de la paix et de l'indépendance que l'Amérique centrale espère obtenir par la réconciliation.

Nous demandons à la communauté internationale de respecter et d'appuyer nos efforts. Nous avons des projets de paix et de développement en Amérique centrale, mais nous avons besoin d'aide pour qu'ils deviennent réalité. Nous souhaitons un traité international qui garantisse le développement, afin que la paix que nous établirons soit durable. Nous désirons insister, encore une fois, sur le fait que la paix et le développement sont indissociables.

Nous sommes reconnaissants au président Vinicio Cerezo Arevalo et à la noble nation du Guatemala de l'hospitalité qu'ils nous ont accordée durant cette réunion. La générosité de ce dirigeant et du Guatemala ont contribué à la réunion des conditions permettant la signature de ce traité.

PROCÉDURE D'INSTAURATION D'UNE PAIX SOLIDE ET DURABLE EN AMÉRIQUE CENTRALE

Les gouvernements des Républiques du Costa Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua s'engagent à réaliser les objectifs et à mettre en oeuvre les principes énoncés dans la Charte des Nations unies, la Charte de l'Organisation des États américains, le Document des

objectifs, le Message de Caraballeda pour la paix, la sécurité et la démocratie en Amérique centrale, la Déclaration du Guatemala, l'Annonce du Punta del Este, le Message de Panama, la Déclaration d'Esquipulas et le projet d'Acte de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, signé le 6 juin 1986. Ce faisant, nous avons établi les procédures suivantes en vue d'instaurer une paix solide et durable en Amérique centrale.

1. RÉCONCILIATION NATIONALE

a) Dialogue

Dans les cas où la société est profondément divisée, des mesures de réconciliation nationale doivent être prises immédiatement. Il faut établir des garanties permettant la participation de la population à des processus politiques authentiques et démocratiques fondés sur la justice, la liberté et la démocratie. Pour y parvenir, il faudra établir des mécanismes juridiques permettant un dialogue avec les groupes d'opposition. À cette fin, ces gouvernements engageront un dialogue avec tous les groupes d'opposition désarmés ainsi qu'avec ceux qui ont bénéficié d'une amnistie dans leur pays.

b) Amnistie

Chaque pays d'Amérique centrale — sauf ceux où la Commission internationale de vérification et de suivi estimera que ce n'est pas nécessaire — décrètera une amnistie garantissant l'inviolabilité de la vie humaine, la liberté sous toutes ses formes ainsi que les biens matériels et la sécurité pour ceux à qui ces dispositions s'appliquent. Simultanément, les forces irrégulières de ces pays devront relâcher leurs prisonniers.

c) Commission de Réconciliation nationale

Afin de vérifier que les cinq gouvernements d'Amérique centrale respectent bien les engagements pris dans le présent document en matière d'amnistie, de cessez-le-feu, de démocratisation et d'élections libres, on créera une Commission de réconciliation nationale chargée de surveiller le processus de réconciliation ainsi que le respect intégral de tous les droits civils et politiques des citoyens d'Amérique centrale garantis dans le présent document.

La Commission de réconciliation nationale sera composée d'un directeur délégué ainsi que d'un suppléant, tous deux nommés par le pouvoir exécutif du gouvernement, d'un autre délégué et d'un suppléant recommandés par la Conférence épiscopale et choisis par le gouvernement à partir d'une liste de trois évêques qui devra être soumise dans les quinze jours suivant la réception de l'invitation officielle. Les gouvernements rédigeront cette invitation dans un délai de cinq jours après la signature du présent document.

La même procédure, à savoir l'établissement d'une liste de trois noms, sera observée pour choisir un délégué et un suppléant chez les partis politiques d'opposition légalement inscrits, et les mêmes échéances s'appliqueront. Chaque gouvernement d'Amérique centrale désignera également un candidat distingué ne faisant pas partie du gouvernement et représentant un parti politique non-gouvernemental ainsi qu'un suppléant, pour siéger à la Commission. Les autres gouvernements d'Amérique centrale devront être notifiés immédiatement de l'entente ou du décret établissant cette commission.

2. APPEL À LA CESSATION DES HOSTILITÉS

Les gouvernements lanceront un appel pressant en faveur de la cessation des hostilités dans les pays de la région où des groupes irréguliers ou rebelles sont en activité. Les gouvernements de ces pays s'engageront à prendre toutes les mesures nécessaires dans les limites de la Constitution pour obtenir un cessez-le-feu effectif.

3. DÉMOCRATISATION

Les gouvernements s'engageront à mettre en oeuvre un processus démocratique fondé sur la participation, pluraliste et authentique, qui promeuve la justice sociale, le respect des droits de la personne, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le droit de tous les pays de déterminer librement et sans influence extérieure de quelque type que ce soit, leur modèle économique, politique et sociale et de prendre, d'une manière vérifiable, les mesures qui permettront d'instaurer et, lorsque cela sera possible, de perfectionner des systèmes démocratiques, pluralistes et représentatifs garantissant l'organisation de partis politiques de même que la participation réelle de la population à la prise de décisions, et de garantir aux divers courants de pensée une liberté d'accès à des processus électoraux honnêtes et périodiques menés dans le plein respect des droits de tous les citoyens. Afin de vérifier la bonne foi dans l'établissement de ce processus de démocratisation, il est entendu que :

a) La liberté de la presse écrite, de la radio et de la télévision doit être garantie. Cette liberté totale doit comprendre l'ouverture et le maintien de l'accès aux moyens de communication, de la part de tous les groupes idéologiques, sans aucune censure de quelque type que ce soit.

b) Les partis politiques devront bénéficier d'un pluralisme total. Les groupes politiques auront amplement accès aux médias et jouiront du droit de s'associer librement, de manifester publiquement, de faire appel à la publicité orale, écrite et télévisuelle, ainsi que de la liberté de déplacement pour les personnalités publiques.

c) Les gouvernements d'Amérique centrale ayant décrété un état d'urgence, de siège ou d'exception veilleront à l'abolir et à le remplacer par un état de droit rétablissant intégralement toutes les garanties constitutionnelles.

4. ÉLECTIONS LIBRES

Conformément aux principes inhérents à toute démocratie, des élections libres, honnêtes et pluralistes devront se tenir.

Afin de témoigner conjointement de leur volonté de réconciliation et de paix durable, les États d'Amérique centrale organiseront des élections en vue d'établir un Parlement centro-américain dont la création a été proposée dans le cadre de la Déclaration d'Esquipulas, le 25 mai 1986.

(À cette fin, les dirigeants se sont dits prêts à devancer l'organisation dudit parlement. La Commission préparatoire conclura ses délibérations et présentera la proposition de traité aux présidents de l'isthme dans un délai de 150 jours.)

Ces élections auront lieu simultanément dans tous les pays de la région au cours du premier semestre de 1988, à des dates fixées par les présidents respectifs. Elles feront l'objet d'une surveillance de la part des organes électoraux pertinents, les gouvernements respectifs étant ainsi tenus d'inviter l'Organisation des États américains et les Nations unies, ainsi que les gouvernements de pays tiers, à dépêcher des observateurs qui veilleront à ce que le scrutin se déroule selon les normes les plus strictes garantissant à tous les partis politiques un accès égal aux moyens de communication et le droit d'organiser des assemblées publiques et autres manifestations similaires.

Afin que les élections du Parlement centro-américain puissent avoir lieu dans les délais prévus, le traité constitutif devra être soumis à l'approbation ou à la ratification des cinq pays.

Après le déroulement des élections susmentionnées, chaque pays d'Amérique centrale devra organiser des élections nationales soumises à la surveillance d'observateurs internationaux et offrant les mêmes garanties, dans les délais prévus par la Constitution en vigueur. Des élections libres et démocratiques devront également se tenir pour désigner des représentants de la population qui siégeront aux conseils municipaux, aux congrès et aux assemblées législatives, ainsi qu'un président de la république.

5. CESSATION DU SOUTIEN ACCORDÉ AUX FORCES IRRÉGULIÈRES ET AUX MOUVEMENTS D'INSURRECTION

Les gouvernements des cinq pays d'Amérique centrale demanderont aux gouvernements régionaux et aux gouvernements extérieurs à la région qui, ouvertement ou secrètement, accordent une aide militaire, logistique, financière ou de propagande, des ressources humaines, des armes, des munitions et de l'équipement à des forces irrégulières ou à des mouvements d'insurrection de mettre fin à ce genre d'assistance, cette cessation étant un élément indispensable en vue de l'instauration d'une paix stable et durable dans la région.

Est exclue de l'interdiction susmentionnée l'aide destinée à faciliter le rapatriement, la réinstallation ou la réintégration dans un mode de vie normal des personnes qui faisaient auparavant partie desdits groupes ou forces. Il sera demandé aux forces irrégulières ou groupes d'insurgés en activité en Amérique centrale de renoncer à cette assistance, et ce, dans un authentique esprit latino-américain.

Ces requêtes seront complémentaires de celles établies dans le Document des objectifs et visant l'élimination du trafic d'armes — que ce soit dans la région ou en provenance de l'extérieur — destinées à des personnes, organisations ou groupes qui cherchent à déstabiliser un gouvernement d'Amérique centrale.

6. INTERDICTION DE L'UTILISATION D'UN TERRITOIRE DANS LE BUT D'ATTAQUER D'AUTRES ÉTATS

Les cinq pays signataires du présent document réitèrent leur engagement d'interdire l'utilisation de leur territoire et de refuser toute aide militaire ou logistique aux personnes, organisations ou groupes qui cherchent à déstabiliser un gouvernement d'Amérique centrale.

7. NÉGOCIATIONS SUR LES QUESTIONS DE LA SÉCURITÉ, DE LA VÉRIFICATION, AINSI QUE DU CONTRÔLE ET DE LA LIMITATION DES ARMEMENTS

Les gouvernements des cinq États d'Amérique centrale, avec la participation du Groupe de Contadora, conformément à son rôle de médiation, négocieront les questions laissées en suspens dans le présent Accord, en matière de sécurité, de vérification et de contrôle dans le cadre du projet d'Acte de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

Ces négociations porteront également sur des mesures visant à désarmer les forces irrégulières disposées à respecter les décrets d'amnistie.

8. RÉFUGIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES

Les gouvernements d'Amérique centrale s'engagent à s'occuper d'urgence du flot des réfugiés ou personnes déplacées à la suite de la crise dans la région, en leur offrant protection et assistance, notamment en matière de santé, d'éducation, de travail et de sécurité. Ils faciliteront également leur rapatriement, réinstallation ou établissement sur une base facultative et individuelle.

9. COOPÉRATION, DÉMOCRATIE ET LIBERTÉ POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT

Dans le climat de liberté qu'assure la démocratie, les pays d'Amérique centrale concluront des accords facilitant une accélération du développement afin de permettre l'instauration de sociétés plus égalitaires et exemptes de misère.

La consolidation de la démocratie suppose la création d'une économie axée sur le bien-être et d'une démocratie sociale et économique; afin de réaliser ces objectifs, les gouvernements entreprendront des démarches conjointes pour obtenir une aide économique extraordinaire de la communauté internationale.

10. VÉRIFICATION ET SUIVI INTERNATIONAL

a) Commission internationale de vérification et de suivi

Une Commission internationale de vérification et de suivi sera constituée conformément aux normes établies par les Secrétaires généraux de l'Organisation des États américains et de l'Organisation des Nations unies, et par les ministres des Affaires extérieures d'Amérique centrale, le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui. Cette commission sera chargée de vérifier et de suivre les progrès réalisés par les pays qui se sont engagés en vertu du présent accord.

b) Approbation et soutien des mécanismes de réconciliation, de vérification et de suivi

Afin de soutenir les efforts de la Commission internationale de vérification et de suivi, les gouvernements des cinq pays d'Amérique centrale émettront des déclarations d'appui. Des déclarations semblables de la part d'autres pays souhaitant promouvoir la liberté, la démocratie et la paix en Amérique centrale seront les bienvenues.

Les cinq gouvernements offriront toute l'aide possible à la Commission de réconciliation nationale de leur pays ainsi qu'à la Commission internationale de vérification et de suivi, de manière à ce que celles-ci puissent s'acquitter de leurs tâches.

11. CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS

Dans un délai de 15 jours après la signature du présent document, les ministres des Affaires étrangères d'Amérique centrale se réuniront pour former une commission exécutive chargée de lancer, réglementer et rendre possible la mise en oeuvre des obligations stipulées dans le présent document, et d'organiser des groupes de travail qui entreprendront immédiatement les tâches administratives nécessaires en vue de respecter les échéances prescrites, par le biais de consultations, de négociations et autres mécanismes qu'ils jugeront nécessaires. Dans un délai de 90 jours après la signature du présent document, les engagements pris en matière d'amnistie, de cessez-le-feu, de démocratisation, de cessation de l'aide accordée aux forces irrégulières et aux mouvements d'insurrection, et d'interdiction de l'utilisation d'un territoire dans le but d'attaquer un autre État, entreront en vigueur conformément à ce qui est stipulé dans le présent document.

Dans les 120 jours suivant la signature du présent document, la Commission internationale de vérification et de suivi examinera les progrès accomplis et l'exécution des obligations stipulées dans le présent document.

Dans un délai de 150 jours, les cinq présidents d'Amérique centrale se réuniront pour prendre connaissance d'un rapport de la Commission internationale de vérification et de suivi et prendre les décisions voulues.

OBSERVATIONS FINALES

Les divers éléments du présent document forment un tout harmonieux et indivisible. Sa signature entraîne l'obligation, acceptée de bonne foi, de s'acquitter simultanément des obligations énoncées, dans les délais prescrits.

Nous, les présidents des cinq États d'Amérique centrale, animés de la volonté politique de répondre aux aspirations à la paix de la région, souscrivent au présent Accord à Ciudad de Guatemala, le 7 août 1987.

OSCAR ARIAS SANCHEZ
Président
République de Costa Rica

JOSE NAPOLEON DUARTE
Président
République du Salvador

DANIEL ORTEGA SAAVEDRA
Président
République du Nicaragua

JOSE AZCONA HOYO
Président
République du Honduras

VINICIO CEREZO AREVALO
Président
République du Guatemala

ANNEXE B

INDIVIDUELS ET TÉMOINS RENCONTRÉS PAR LE COMITÉ

Ottawa

Adolfo Aguilar Zinser

Associé principal

Carnegie Endowment for International Peace

Linda Allain

Agent de la politique du développement

Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI)

John P. Becker

Conseiller

Ambassade des États-Unis de l'Amérique

Michael Bell

Sous-secrétaire adjoint pour l'Amérique latine et les Antilles

Ministère des Affaires extérieures

Ambassadeur spécial Morris Busby

États-Unis de l'Amérique

Gerry Caplan

Mission for Peace

Andrei A. Choupin

Secrétaire principal

Ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Jean Christie

Membre du bureau

Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI)

Le très honorable Joe Clark, c.p., député

Secrétaire d'État pour les Affaires extérieures

David Close

Professeur adjoint

Département des sciences politiques

Memorial University of Newfoundland

- Don Cockburn
Membre, Groupe de travail de l'Amérique latine,
Le Comité Inter-église sur les droits humains en Amérique latine — Conseil canadien des Églises
- Eduardo F. del Buey
Agent chargé du Bureau pour le processus de pacification en Amérique centrale (LCR)
Ministère des Affaires extérieures
- Julio Dixon
Co-ordinateur
L'Organisation des autochtones de l'Amérique centrale
- Tim Draitmin
Canada-Caribbean-Central America Policy Alternatives
- Bernard Dufresne
Représentant de la Conférence des évêques catholiques du Canada au Comité Inter-église sur les
droits humains en Amérique latine — Conseil canadien des Églises
- Lieutenant-colonel Don Ethell
Ministère de la Défense nationale
- John Foster
Canada-Caribbean-Central America Policy Alternatives
- Ambassadeur Alejandro Flores Mendoza
Ambassade de la République d'Honduras
- José Garcia Lozano
Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI)
- Richard Gorham
Ambassadeur itinérant pour l'Amérique latine, et Ambassadeur et observateur permanent auprès
de l'Organisation des États américains
- John Graham
Directeur général
Bureau des relations avec les Antilles et l'Amérique centrale
Ministère des Affaires extérieures
- Aurora Gramatges
Secrétaire principal
Ambassade de la République de Cuba
- Ambassadeur Dr Marco A. Guillen
Ambassade de la République de Costa Rica
- David Haglund
Directeur
Centre des relations internationales
Queen's University

Ambassadeur Rafaël Hernandez Martinez
Ambassade de la République de Cuba

Hal Klepak
Professeur de la stratégie et les relations internationales
Collège militaire royal de St-Jean

Ambassadeur Sergio Lacayo
Ambassade de la République de Nicaragua

Gordon Longmuir
Directeur
Bureau des relations avec les Antilles et l'Amérique centrale
Ministère des Affaires extérieures

Professeur S. Neil MacFarlane
Département du gouvernement
University of Virginia

Andrei Makarov
Ministre-conseiller
Ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Randy Mank
Agent chargé du Bureau pour les Républiques de Nicaragua et Salvador
Direction des relations avec les Antilles et l'Amérique centrale
Ministère des Affaires extérieures

Ambassadeur Thomas Niles
Ambassade des États-Unis de l'Amérique

Liisa North
Canada-Caribbean-Central America Policy Alternatives

David Pfrimmer
Président
Groupe de travail de l'Amérique latine,
Le Comité Inter-église sur les droits humains en Amérique latine — Conseil canadien des Églises

Professor David Pollack
Norman Patterson School of International Affairs
Carleton University

Ambassadeur Ernesto Rivas-Gallont
Ambassade de la République de Salvador

Donald Rojas Maroto
Président
Conseil mondial des peuples indigènes

John Robinson

Vice-président, Direction générale des Amériques
Agence canadienne de développement international (ACDI)

Révèrend Père Tim Ryan

Directeur exécutif
Le Comité Inter-église sur les droits humains en Amérique latine — Conseil canadien des Églises

Konrad Sioui

Sous-chef, Région du Québec
Assemblée des premières nations

Nancy Stiles

Directrice de programmes pour la région de l'Amérique centrale,
Direction générale de l'Amérique centrale
Agence canadienne de développement international (ACDI)

Lieutenant-colonel Jerry Thompson

Direction des politiques internationales
Ministère de la Défense nationale

Laurel Whitney

Canada-Caribbean-Central America Policy Alternatives

Ambassadeur Federico Adolfo Urruela-Prado

Ambassade de la République de Guatemala

César Velasco

Chargé d'affaires, a.i.
Ambassade de la République de Salvador

Adolfo Aguilar Zinser (*voir Aguilar*)

Amérique centrale

La République de Nicaragua

Président Daniel Ortega Saavedra

Révérénd Père Miguel D'Escoto Brockmann
Ministre des Affaires extérieures

M. Rafael Solis
Secrétaire principal de l'Assemblée nationale

Lieutenant-colonel Javier Carrion

Cardinal Obando y Bravo
Archevêque de Managua

Violeta B. de Chamorro
Directrice
La Prensa

Révérénd Père Xabier Gorostiaga
Organisation de recherches économiques et sociales
CRIES

Enrique Bolanos
Président
COSEP

Lino Hernandez
Commission permanente sur les droits humains

Joan Campbell
Tools for Peace

Roxanne Murrell
Canadian University Services Overseas (CUSO)

Révérénd Père Lou Quinn

Révérénd Père Robert Smith

Gisele C. Bonin
Collège de Maisonneuve (Montréal)

Grant Bobbitz
Farmers for Peace

Ed Carson
Change for Children (Alberta)

Joseph Curcio
Scarborough Foreign Missions

Ada Liz Garcia

Joe Gunn
Save the Children Canada

Thirza Jones

Micheline Jourdain
Organisation canadienne pour la solidarité et le développement (OCSD)

Wes Maultsaid
Canadian University Services Overseas (CUSO)

Sue Mitchell
CAN ACT

Beat Rohr
CARE Canada

La République de Guatemala

Vice-président Roberto Carpi Nicolle

M. Julio Martini
Sous-ministre des Affaires extérieures

Miguel Angel Ibana
Parti social démocrate

Manuel Godinez
Secrétaire général par intérim et secrétaire pour les travailleurs et *campesinos*, Parti social démocrate

Adrian Ramirez
Secrétaire général adjoint
Confederacion de Unidad Sindical de Guatemala (CUSG)

Ricardo Wilson-Grau
Éditeur en chef
Infopress Centroamericana

Liam Mahoney
Peace Brigades International

Amérique Centrale

La République de Costa Rica

Président Oscar Arias

José Luis Valenciano
Président de l'Assemblée nationale

Rodrigo Madrigal Nieto
Ministre des Affaires extérieures

José Maria Mendiluce
Représentant régional
Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCNUR)

Alfredo Cesar
Porte-parole pour les *Contras*

Ana Guadalupe
FMLN

Mario Lopez
FMLN

Cesar Marti
FMLN

Amérique Centrale

La République de Salvador

Président José Napoleon Duarte

Alfredo Christiani

Président

Parti *ARENA*

Ricardo Acevedo

Ministre des Affaires extérieures

General Carlos Eugenio Vides Casanova

Ministre de la Défense

Ruben Zamora

Vice-Président

Frente Democratico Revolucionario (FDR)

Monséñor Gregorio Rosa Chavez

Sous-archevêque de San Salvador

Felix Blanco

Central Trabajadores Salvadoreños (CTS)

Reverend Ignacio Ellacuria

Recteur

Universidad Centroamericana de El Salvador

Maria Julia Hernandez

Directrice de *Tutela Legal*

François Prévost

Canadian Hunger Foundation

Christine Reesor

Jesuit Refugee Service

Camp des réfugiés *Calle Real*

Amérique Centrale

La République de Honduras

Président José Azcona Hoyo

Policarpo Callejas
Ministre des Affaires extérieures

General Humberto Regalado Hernandez
Commandant en chef des forces armées

Guillermo Caceres Pineda
Vice-ministre des Affaires extérieures

Colonel Roberto Martinez
Commandant des Chefs d'État Majors interarmées

Colonel Aquiles Riera
Commandant des forces pour la Sécurité Publique

Colonel Edgardo Mejia
Forces aériens

Oscar Anibal Puerto
CODEH

Ambassadeur Everett Briggs
Ambassade des États-Unies

Donald Johnson
Conseiller en Politiques
Ambassade des États-Unies

Michael O'Brian
Relations publiques
Ambassade des États-Unies

John Sanbrailo
Directeur
U.S. AID, Honduras

Van Blumenthal
Représentant
Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés (*HCNUR*)

Colonel Mark John
Force aérien des États-Unies

Washington — New York City

Ambassadeur Peter V. Vaky

Président

Carnegie Endowment for International Peace

Chris Arcos

Sous-secrétaire d'État adjoint pour les affaires inter-américaines

Département de l'État

l'honorable Jim Wright, Président

House of Representatives

Démocrate — Texas

l'honorable David Bonior

Démocrate — Michigan

l'honorable Mel Levine

Démocrate — California

l'honorable Bruce Morrison

Démocrate — Connecticut

l'honorable Mike Lowry

Démocrate — Washington

l'honorable Mickey Edwards

Républicain — Oklahoma

l'honorable Nancy Johnson

Républicaine — Connecticut

l'honorable Cass Ballenger

Républicain — North Carolina

l'honorable Jim Bunning

Républicain — Kentucky

l'honorable John Rhodes

Républicain — Illinois

l'honorable Olympia Snowe

Républicaine — Maine

l'honorable Rod Chadler

Républicain — Washington

Joao Clemente Baena Soares

Secrétaire général

Organisation des États américains (OEA)

Major Général Indar Rikhye
Président
International Peace Academy

Christopher C. Coleman
Directeur, Règlement des conflits et Programmes de négociation
International Peace Academy

Ambassadeur Carlos Gutierrez
Mission de la République de Costa Rica

Ambassadeur Fernando Andrade-Diaz-Duran
Mission de la République de Guatemala

Ambassadeur Julio E. Icaza-Gallard
Mission de la République de Nicaragua

Jorge Eduardo Ramirez-Mardonez
Ministre-conseiller
Mission de la République d'El Salvador

Pablo Edgardo Pastor
Conseiller en économique
Mission de la République d'Honduras

Alvero De Soto
Adjoint spécial au Secrétaire général
Organisation des Nations Unies

Francesc Vandrell
Officier principal pour les Affaires politiques
Section pour l'Amérique latine
Organisation des Nations unies

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages (*fascicules n^{os} 1 à 5 inclus, ainsi que le n^o 6 qui contient ce rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président
John Bosley, c.p. député

(Traduction)

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 4 MAI 1988

(15)

Le Comité spécial du processus de pacification en Amérique centrale se réunit à *huis clos*, aujourd'hui à 15 h 40, dans la pièce 306 de l'Édifice de l'ouest, sous la présidence de John Bosley, (président).

Membres du Comité présents: John Bosley et Bill Blaikie.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi.

À 16 h 42, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 25 MAI 1988

(16)

Le Comité spécial du processus de pacification en Amérique centrale se réunit à *huis clos*, aujourd'hui à 15 h 44, dans la pièce 306 de l'Édifice de l'ouest, sous la présidence de John Bosley, (président).

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, John Bosley et Gabriel Desjardins.

Aussi présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Bob Miller et Greg Wirick.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi.

Sur motion de Bill Blaikie, *il est convenu*;—Que le Comité autorise le paiement des cadeaux officiels utilisés lors de la visite du Comité en Amérique centrale.

Sur motion de Gabriel Desjardins, *il est convenu*;—Que le Comité autorise le paiement des frais de représentation encourus lors de la visite du Comité en Amérique centrale.

Sur motion de Bill Blaikie, *il est convenu*;—Que les membres du Comité et le personnel nécessaire se rendent à Washington, (D.C.) et à New York, du 1 au 3 juin 1988.

À 16 h 33, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 1 JUIN 1988

(17)

Le Comité spécial du processus de pacification en Amérique centrale se réunit à *huis clos*, aujourd'hui à 15 h 38, dans la pièce 306 de l'Édifice de l'ouest, sous la présidence de John Bosley, (président).

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, John Bosley et Bud Jardine.

Aussi présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Bob Miller et Greg Wirick: Du ministère des Affaires extérieures: John Graham, directeur général, Bureau des relations avec les Antilles et l'Amérique centrale et Richard V. Gorham, ambassadeur itinérant pour l'Amérique latine, ambassadeur et observateur permanent du Canada auprès de l'Organisation des États américains.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi.

Sur motion de Bill Blaikie, *il est convenu*;—Que le Comité autorise le président à recevoir à déjeuner, le vendredi 3 juin 1988 à New York pour les représentants permanents des Nations unies des cinq pays de l'Amérique centrale.

À 16 h 23, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 14 JUIN 1988

(18)

Le Comité spécial du processus de pacification en Amérique centrale se réunit à huis clos, aujourd'hui à 15 h 47, dans la pièce 701 de l'Édifice La Promenade, sous la présidence de John Bosley, (président).

Membres du Comité présents: Lloyd Axworthy, Bill Blaikie, John Bosley et Gabriel Desjardins.

Aussi présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Bob Miller et Greg Wirick.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi.

Le Comité commence l'étude de son rapport à la Chambre.

Sur motion de Gabriel Desjardins, *il est convenu*;—Que le Comité tienne un dîner de travail plus tard aujourd'hui afin de continuer l'étude du rapport à la Chambre.

Sur motion de Bill Blaikie, *il est convenu*;—Que le Comité autorise Greg Wirick, attaché de recherche du Comité de participer à un colloque organisé par le *Working Group on Latin America* à Toronto, le samedi 18 juin 1988 et que les dépenses encourues soient payées.

À 17 h 04, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 15 JUIN 1988

(19)

Le Comité spécial du processus de pacification en Amérique centrale se réunit à huis clos, aujourd'hui à 15 h 48, dans la pièce 307 de l'Édifice de l'ouest, sous la présidence de John Bosley, (président).

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, John Bosley et Bud Jardine.

Aussi présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Bob Miller et Greg Wirick.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi.

Le Comité reprend l'étude de son rapport à la Chambre.

À 16 h 45, le Comité suspend les travaux.

À 17 h 14, le Comité reprend les travaux.

Le Comité reprend l'étude de son rapport à la Chambre.

À 18 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 29 JUIN 1988

(20)

Le Comité spécial du processus de pacification en Amérique centrale se réunit à *huis clos*, aujourd'hui à 15 h 40, dans la pièce 701 de l'Édifice La Promenade, sous la présidence de John Bosley, (président).

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, John Bosley et W. R. (Bud) Jardine.

Aussi présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Bob Miller et Greg Wirick.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi.

Le Comité reprend l'étude de son rapport à la Chambre.

Sur motion de W. R. (Bud) Jardine, *il est convenu*;—Que l'ébauche du rapport étant considérée et modifiée, soit adoptée en qualité du premier rapport du Comité, et que le président reçoive instruction de déposer le rapport à la Chambre.

Bill Blaikie propose,—Que le Comité autorise que 5 000 exemplaires du premier rapport à la Chambre soient imprimés, 4 000 en anglais et 1 000 en français, sous une reliure spéciale.

Après débat, la motion est rejetée.

Sur motion de W. R. (Bud) Jardine, *il est convenu*;—Que le Comité autorise que 5 000 exemplaires du premier rapport à la Chambre soient imprimés, tête-bêche et muni d'une couverture spéciale.

Sur motion de Bill Blaikie, *il est convenu*;—Que le Comité autorise la production du premier rapport à la Chambre en espagnol et que 1 000 exemplaires soient imprimés et muni d'une couverture spéciale.

À 16 h 43, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité,
Richard Rumas

